

Bernard CHAUSSEGROS

THÉMATIQUES ÉCONOMIQUES

L'accession à la propriété : quelques idées pour aller plus loin

Synthèse : les mesures de soutien au logement annoncées récemment par le Gouvernement vont dans le bon sens. Nous pensons cependant qu'elles peuvent être facilement prolongées, et leur efficacité ainsi puissamment augmentée.

1 Un plan d'aide opportun mais insuffisant

En période de crise économique, l'action gouvernementale doit porter sur les deux piliers de l'économie : elle doit à la fois entretenir la demande et soutenir l'offre.

La politique concernant **l'habitat** est emblématique de cette dualité et de cette complémentarité : le logement est en effet à la fois une nécessité sociale, une composante de la qualité de vie, et un puissant levier économique, par le biais de l'activité induite pour les entreprises de BTP notamment.

Des mesures gouvernementales qui vont dans le bon sens...

- Un programme de 100 000 logements supplémentaires, dont 30 000 logements sociaux et très sociaux et 40 000 logements intermédiaires.
- Ce programme inclut :
 - l'acquisition à des promoteurs (VEFA) de 30 000 logements, annoncée le 1er octobre par le Président de la République ;
 - l'accélération du programme national de rénovation urbaine dans les banlieues ;
 - le doublement du prêt à 0% (prêt à taux zéro) en 2009 pour l'achat de logements neufs pour les primo-accédants ;
 - une aide supplémentaire et exceptionnelle de l'Etat pour l'accession sociale à la propriété à travers le Pass-Foncier pour 30 000 ménages.

...Mais qui nous semblent insuffisantes

- Au-delà de l'aide au logement, **la crise actuelle met en péril l'activité de nos PME du bâtiment situées en province.**
 - La crise du logement a deux effets négatifs sur la demande adressée aux entreprises du BTP :
 - Elle implique une moindre activité des marchés (moins de ventes et moins d'achats), donc une demande de travaux plus faible (le déménagement étant le moment par excellence des rénovations).
 - La baisse de la valeur des logements due au recul des prix engendre un effet richesse qui peut lui aussi contracter la demande de travaux.
 - Cela crée **les conditions d'une crise majeure pour nos entreprises de BTP** pouvant engendrer le dépôt le dépôt de bilan d'un grand nombre de ces entreprises.
 - L'activité d'OSEO restant en grande partie centrée sur la région parisienne, **ce sont**

donc les entreprises situées en province qui entrent dans les plus grandes difficultés.

2 Idées et propositions pour aller plus loin

Eviter la crise de nos PME du bâtiment

- **Mettre en place un prêt à taux 0 pour la rénovation de son logement.**
 - Il s'agirait d'élargir le dispositif mis en place pour améliorer l'écologie des habitations (prévu dans le PLF 2009) à un grand nombre de travaux de rénovations.
 - Outre une TVA réduite, ces travaux pourraient faire l'objet d'un prêt à taux 0. Les sommes en jeu seraient en moyenne assez faibles : de l'ordre de quelques milliers d'euros.
 - Ce dispositif créerait une demande soutenant l'activité de nos PME dans les territoires.

L'accession à la propriété

Une des promesses de campagne du Président était de permettre à tous les Français d'être « **propriétaires** » et de fournir un logement à tous. Nous pensons qu'il est encore possible de se rapprocher de cet objectif ambitieux.

Chaque année, 700 à 800.000 enfants naissent en France. La préoccupation de chaque parent est naturellement de parvenir à transmettre un patrimoine à leur progéniture afin de les aider à démarrer dans la vie.

Le logement étant le premier poste budgétaire d'un ménage, il est naturel que le logement soit la première chose que les Français souhaitent pouvoir transmettre à leur enfant.

→ **Nous proposons un dispositif simple et peu coûteux, voire à coût nul.**

- **L'enfant qui naît pourrait bénéficier, à travers ses parents qui le contracteraient pour lui, d'un prêt d'accession à la propriété à taux nul** en fonction du lieu de résidence (le coût d'un logement en région parisienne n'est pas le même qu'en province).
 - Dans l'acte d'acquisition, il doit être clairement spécifié que le bien reviendra de droit à l'enfant désigné, sauf décès, et il n'y aura pas de frais de succession
 - Le prêt serait assorti d'une obligation de louer le bien au minimum jusqu'à la majorité de l'enfant avec un loyer modéré (ce qui augmenterait le parc locatif chroniquement insuffisant)
 - Les loyers perçus permettraient, en une vingtaine d'années, de rembourser l'emprunt contracté.
 - L'enfant, à sa majorité, serait propriétaire de son logement.

Pour accompagner ce projet, il serait nécessaire d'encourager les investisseurs et les prêteurs à y participer activement.

- **Les institutions financières**
 - Pour les inciter à **accorder des prêts à taux 0 dès le premier euro et sans conditions draconiennes**, il serait envisageable de donner en contrepartie aux

banques qui utiliseraient ce dispositif **un crédit d'impôt équivalent aux gains financiers capitalisés qu'elles auraient eus dans le cadre d'un prêt classique.**

- Le dispositif aurait également pour les banques l'intérêt de leur procurer de nouveaux clients.

- **Les investisseurs des programmes immobiliers**

- On pourrait imaginer que ces derniers réalisent des programmes à coûts plus faibles (un peu dans l'esprit de la proposition BORLOO) et qu'en contrepartie ils puissent bénéficier **d'un crédit d'impôt correspondant à 10 % de la valeur du programme.**

Avantages attendus de ces mesures :

- **Economie locale** : consolidation du secteur du bâtiment, création d'emplois.
- **Equilibre budgétaire de l'Etat** : hausses des recettes fiscales grâce à l'activité.
- **Dynamisme économique et société** : augmentation du nombre de propriétaires, stabilisation du marché du logement ;
- **Lutte contre la précarité** : on pourrait imaginer que certains logements achetés mais non occupés grâce à ce dispositif soient utilisés par l'Etat ou les collectivités locales **comme logement d'urgence pour abriter des personnes en situation de précarité**, spécialement durant les périodes de grand froid.

Accession a la propriété et crise du BTP

Note complémentaire par l'actualité

Synthèse: dans une précédente note (reproduite en annexe), nous alertions sur les difficultés prévisibles qu'allaient connaître les PME du BTP, spécialement celles situées en province. L'article publié quelques jours plus tard dans Le Monde confirme ce diagnostic.

Les fissures se multiplient dans le secteur du bâtiment

LE MONDE | 17.01.09 |

Quand le bâtiment va, tout va", prétend-on. Mais quand plus rien ne va, le bâtiment ne va pas bien du tout. Après une année 2008 encore excellente, le secteur s'attend à des jours très difficiles en 2009. Pour la Fédération française du bâtiment (FFB), la baisse d'activité pourrait atteindre 6 % et entraîner la suppression de 25 000 à 30 000 emplois, sur les 1,2 million de salariés que compte ce secteur. "Le plan de relance, qui touche essentiellement le logement neuf, ne pourra pas produire d'effet dès cette année", estime Didier Ridoret, le président de la FFB.

Artisans et entrepreneurs sont les premiers touchés par la chute, de près de 15 %, des mises en chantier de maisons : 180 000 d'entre elles ont été construites en 2008, contre 250 000 en 2007, et la profession constate un véritable effondrement au cours des derniers mois de 2008. Une dégradation aussi brutale laisse désarmés les chefs d'entreprise qui, depuis dix ans, s'étaient habitués à une croissance annuelle régulière de 3 % de leur activité.

TOUT UN TISSU INDUSTRIEL MIS À MAL

Selon la FFB, 10 849 entreprises ont, au cours des dix premiers mois de 2008, fait faillite, soit 24 % de plus qu'à la même période de 2007, et l'année 2009 devrait battre un triste record dans ce domaine.

Dans le département du Rhône, un sondage mené par la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment (Capeb) auprès de 400 sociétés montre que les carnets de commandes se sont vidés, passant de 3,5 à 1,5 mois d'activité. Des salariés du bâtiment ont, à l'initiative de la CFDT, manifesté devant le siège lyonnais de la Capeb, dénonçant les annulations de chantiers.

Tout un tissu industriel est ainsi mis à mal, tous les métiers sont touchés, et les salariés paient un lourd tribut à cette crise. A commencer par la fabrication et la location d'engins de chantiers, avec les 600 postes menacés chez Caterpillar, dans l'Isère, ou encore la réduction d'effectifs de 14 % et celle des heures travaillées de 25 %, chez le constructeur d'appareils de manutention Manitou, qui anticipe un fort recul de son activité en 2009.

Le secteur des matériaux s'en ressent également, comme chez Stradal (éléments en béton préfabriqués), qui a annoncé, en novembre 2008, la fermeture de deux de ses 45 sites de production,

dans l'Oise et en Ardèche, où étaient employés 25 salariés. Compobaie, qui fabrique des fenêtres a été placé en redressement judiciaire, vendredi 16 janvier, et son repreneur envisage de ne conserver que 165 emplois sur 300 et de fermer trois des six unités de production.

Les entreprises qui ont fait l'objet d'un rachat récent par endettement (LBO) renégocient leurs échéances de crédit et réduisent fortement la production, comme c'est le cas de Bonna Sabla (tuyaux en béton), rachetée par le fonds d'investissement LBO France, qui annonce des restructurations faisant craindre entre 200 et 300 licenciements censés "*rationaliser l'outil industriel*". Lafarge Couverture, qui s'appelle désormais Monier, rachetée, en 2007, par le fonds PAI Partners, ferme son usine de fabrication de tuiles en béton de Seyssuel (Isère), y supprimant 50 emplois, ainsi qu'une ligne de production de tuiles en terre cuite à Roumazières (Charente). Sur le même site, Terreal, son concurrent, réduit lui aussi la voilure. Il s'est séparé de 60 intérimaires et ne renouvellera pas leurs CDD.

"Nous sommes contraints de ralentir la production mais nous mettons tout en oeuvre pour éviter des licenciements et accélérons notre action de formation", explique Hervé Gastinel, le PDG de Terreal, qui rappelle les efforts d'investissement et l'ouverture de deux nouvelles usines au cours des trois dernières années.

PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL

Imerys (tuiles et briques) a fermé son usine de Bessens, près de Toulouse, qui employait 40 personnes auxquelles des reclassements ont été proposés. *"Il s'agit d'une seule de nos 21 usines, et celle-ci était déjà un peu obsolète. La crise est un accélérateur du changement"*, argumente Pierre Jonnard, son PDG.

"Nous demandons que les employeurs profitent du ralentissement de l'activité pour organiser des formations aux techniques des bâtiments économes, prônées par le Grenelle de l'environnement, mais cela est encore trop rare", explique pour sa part Eric Aubin, secrétaire général de la branche construction de la CGT, qui réclame également la réouverture des négociations, avortées, sur la pénibilité du travail et la retraite anticipée.

Tous les espoirs se reportent désormais vers le marché de la rénovation, qui représente 50 % du chiffre d'affaires de la filière bâtiment et devrait bénéficier des mesures prises lors du Grenelle de l'environnement, comme l'écoprêt à taux zéro, pour financer des travaux dans les logements. Mais cela ne suffit pas à redonner le moral à une profession qui s'était habituée à la prospérité et qui redoute aujourd'hui d'être l'une des plus durement touchées par la crise économique.

Isabelle Rey-Lefebvre

Article paru dans l'édition du 18.01.09

Structure du capital et dynamisme de nos grandes entreprises : la solution du fonds souverain

Synthèse : la structure capitalistique des entreprises a un impact important sur sa capacité à se développer. La dépendance de la plupart de celles-ci à l'égard de grands fonds privés et l'exigence de rentabilité qui l'accompagne sont un handicap majeur à cet égard. Nous proposons dans cette note un moyen susceptible de favoriser fortement le dynamisme des grandes structures industrielles et commerciales.

I LE ROLE FONDAMENTAL DE LA STRUCTURE DU CAPITAL DANS LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES

Les trois quarts des entreprises du CAC 40 sont aujourd'hui contrôlées en majorité par des fonds d'investissement privés.

Cette dépendance capitalistique est souvent un poids très lourd **qui obère la solidité et leur développement**, pour les raisons suivantes :

- Exigence de rendement important (proche des 10 %). **Ce rendement est obtenu au prix de nombreux sacrifices concernant le développement futur de l'entreprise :**
 - il diminue considérablement l'investissement pour la modernisation de l'appareil productif au profit de son seul renouvellement à l'identique ;
 - il diminue les efforts de recherche et développement en concentrant tous les efforts de prospectives sur les perspectives les plus certaines, souvent les moins intéressantes ;
 - il ralentit voire empêche le repositionnement stratégique (on reproduit ce qu'on sait faire plutôt que de développer de nouvelles activités) ;
 - il privilégie le court terme au détriment du long terme ;
 - il réduit la part affectée à l'intéressement des salariés, sous-utilisant ainsi un levier important de motivation et de productivité.

Deux exemples opposés peuvent être cités à l'appui de notre constat : C... et A...

- **Le distributeur C est contrôlé par des fonds d'investissement.**
 - Cette entreprise connaît aujourd'hui de nombreuses difficultés (recul du CA en France), à l'origine desquelles on peut citer des prix perçus comme trop élevés par le consommateur.
 - De nombreux cadres sont licenciés.

→ C... n'a pas su réagir tôt à l'évolution de son environnement, caractérisée notamment par un développement des *Hard Discount* venant directement occuper son créneau initial : la grande distribution où les produits sont moins chers.
- **Le distributeur A... reste contrôlé par des fonds patrimoniaux.**
 - Cette entreprise a su développer un positionnement original et se diversifier

suffisamment, se donnant un vrai avantage concurrentiel dans le marché de la grande distribution.

Ce genre d'exemple pourrait être multiplié. Ils mettent clairement en évidence la corrélation forte existant entre un actionariat familial et la pérennité d'une entreprise.

Dans un contexte de concurrence mondiale de plus en plus intense, la domination du modèle capitaliste financier (fondé sur la possession du capital par des fonds d'investissement et l'intermédiation financière) est un handicap certain pour notre économie.

Le modèle datant du XIXe siècle de l'économie reposant sur quelques grandes familles étant évidemment désuet, de quelle façon serait-il possible de favoriser autrement la même pérennité ?

I UN FONDS SOUVERAIN POUR AIDER AU DEVELOPPEMENT DE NOS ENTREPRISES

Nous pensons que l'Etat peut être le promoteur d'une nouvelle structure capitalistique de nos entreprises afin d'en renforcer le dynamisme et la pérennité.

Notre proposition : la création d'un fonds souverain spécialement dédié à cet objectif.

- Le fonds serait abondé par **emprunt auprès des particuliers français**. Cela serait non seulement un appel exemplaire à **la solidarité nationale**, mais aussi une façon pour les Français de supplanter collectivement la domination des grands fonds d'investissement. L'opposition entre les travailleurs et le « grand capital » serait ainsi effacée.
- Rémunération de l'emprunt : 4%.
- Le fonds prendrait des participations majoritaires dans certaines grandes sociétés aujourd'hui détenues par des fonds privés et pourrait se substituer à eux.
- L'exigence de rentabilité serait abaissée autour de 4 %, ce qui constitue un taux raisonnable n'obérant pas la survie de l'entreprise.

Avantages attendus :

- **dynamisme stratégique de nos entreprises** qui pourraient plus facilement oser prendre le tournant de la « bio-économie » reposant tout entière sur le développement durable ;
- **investissement dans le renouvellement productif ;**
- **sauvegarde de l'emploi ;**
- **maintien de nos grandes entreprises en France et maîtrise de l'outil industriel.**

Le sauvetage de l'usine Arkema

Rappel de la situation

- L'usine de produits chimiques Arkema est située dans les Alpes de Haute-Provence à Saint-Auban.
 - 350 salariés.
 - Cette usine constitue la base de tout le bassin d'emploi du val de Durance. Sa disparition serait une menace majeure.
 - Un plan de restructuration prévoit la suppression de 80 à 100 postes.
 - La société Silpro projette de reprendre le site pour développer la production de silicium. Mais le projet n'a pas encore trouvé l'intégralité de son financement.
 - 150 personnes appartenant à des prestataires extérieurs sont aussi concernées.
- Les activités de l'usine :
 - Atelier PVC (fermeture d'une partie prévue : 30 à 40 personnes).
 - L'unité HCL (acide) pourrait fonctionner avec Silpro pour fabriquer du silicium.
 - Unité T 111 (trichloroéthane).
 - VRC 1 et 2 : valorisation des résidus chlorés.
- Une réunion concernant Silpro a récemment été organisée avec le directeur de cabinet de l'Elysée.
 - Elle a confirmé l'intérêt de l'Etat pour le dossier.
 - Aucune solution définitive n'est pourtant encore trouvée, et un délai de deux mois est fixé pour tenter de trouver une solution.

Besoin de financement global : 800 M€.

- Dont 100 M€ déjà investis par les actionnaires de Silpro ;
- GDF et Total sont prêts à financer 30%, soit 240 M€ ;

→ Il manque **460 M€**.

Quelles solutions ?

Nous proposons quelques pistes pour dégager le financement :

- **Faire participer les collectivités locales au financement.**

- Les collectivités locales ont un grand intérêt au maintien de l'usine Arkema compte tenu de l'impact économique de celle-ci sur le tissu local. Il est donc logique qu'elle fasse un effort pour la sauvegarde de cet outil industriel, quasi unique pourvoyeur d'emploi dans cette partie du département.
- **Un fonds souverain interviendrait dans un premier temps comme intermédiaire pour prendre les participations et financer le projet.** En contrepartie, les collectivités locales reverseraient une partie de la somme. Le fonds prendrait l'engagement de sortir au bout de 5 ans.
- Les collectivités locales pourraient se procurer des ressources en créant une taxe locale spéciale (assiette à définir) dont le nom pourrait être « taxe d'activité locale et de préservation industrielle ». Cela pourrait également se faire par l'augmentation des impôts locaux.
- **Faire pression sur GDF et TOTAL pour qu'ils augmentent leur financement (à hauteur de 50 % du projet par exemple, sachant que la responsabilité de TOTAL est largement mise en cause par les syndicats suite à son désengagement il y a 3 ans).**

Un déplacement présidentiel potentiellement très bénéfique

Si une solution pouvait être trouvée, l'usine Arkema constituerait un lieu de déplacement particulièrement favorable pour le Président.

- Ce déplacement serait une action susceptible d'impressionner nombre de nos concitoyens.
- **Nous avons de plus la possibilité de garantir la coopération des leaders syndicaux et le succès du déplacement (dès lors qu'une solution émerge)**

Avantages attendus

- Préservation du vaste bassin d'emploi comprenant Volonne, L'Escale, Saint-Auban, Les Mées, Peyruis, Malijai, Château-Arnoux et une partie de Digne.
- Image très positive de l'action du Président venant effacer l'échec de certaines restructurations industrielles passées.
- Action promouvant le vote à droite dans une région tenue par J.L. Bianco (député P.S.).

Relancer efficacement l'activité économique : l'exemple des jeux en ligne

Synthèse: la crise actuelle va exacerber les rivalités économiques entre nations. La France connaît des faiblesses structurelles qui obèrent sa capacité à attirer activité économique et emplois sur son territoire. La présente note développe l'exemple du monopole des jeux en ligne qui occasionne pour la France une perte économique considérable.

- La récession que nous allons connaître en 2009 sera d'ampleur mondiale dans ses causes comme dans ses conséquences.
 - Son ampleur et le caractère partagé de ses symptômes montrent que l'économie française ne peut plus ignorer qu'elle est profondément encastrée et donc **dépendante de l'environnement international**.
 - A cet égard, notre **déficit commercial** sans cesse croissant et le flux ininterrompu des **délocalisations d'industrie** sont des phénomènes particulièrement inquiétants. Chaque industrie qui part perdre non seulement ses emplois directs, mais aussi un grand nombre d'activités induites.
 - **La crise actuelle va exacerber les faiblesses de notre économie nationale** (au premier rang desquelles notre manque de compétitivité en termes de coûts de la main d'œuvre). Chaque pays va chercher à faire jouer au maximum ses avantages propres, aux dépens des pays les moins bien armés.
 - Le dynamisme économique de demain – et notamment la quantité et le type d'emplois proposés – **sera profondément lié aux nouvelles technologies**.
 - Ces dernières ont pour caractéristiques de pouvoir être très facilement et radicalement délocalisées (la production, l'hébergement et l'animation d'un site peuvent être faits à l'autre bout du monde).
 - Il importe de développer dès maintenant un tissu industriel lié aux nouvelles technologies afin d'accompagner et de dynamiser l'émergence des nouvelles compétences qu'elles demandent.
 - L'apparition de nouveaux emplois demandant des qualifications entièrement nouvelles représente une opportunité formidable pour **la réduction des inégalités liées aux origines** : des dispositifs *ad hoc* d'aide aux formations pour les personnes issues de la diversité pourraient développer leur accès à l'emploi.
 - **Pour développer en France l'indispensable industrie des nouvelles technologies dont nous avons besoin, il faut que l'Etat lève certains blocages réglementaires qui favorisent la délocalisation de cette industrie naissante.**
- Pour la France, la sortie de crise sera subordonnée à notre capacité à remédier à ces faiblesses. Cela passera notamment par la réforme d'un certain nombre de freins institutionnels économiquement pénalisant. Nous proposons de développer ici **l'exemple particulier du monopole des jeux en lignes**.

1) Les jeux en ligne : un monopole économiquement pénalisant pour notre

économie dans son ensemble

Le jeu en ligne représente aujourd'hui un poids économique considérable aujourd'hui.

- *Bwin* représente par exemple emploi 1500 personnes en Grande-Bretagne. Autant d'emplois porteurs d'activités économiques induites.
 - Un site tel que *Pokerstar* réalise plusieurs milliards d'euros de CA et impacte directement ou indirectement des centaines d'emplois. De plus, les rentrées fiscales qu'il permet sont très importantes, car les bénéficiaires de telles entreprises sont généralement très confortables.
- **Toutes ces sociétés réalisant leur activité à l'étranger représentent une perte de dynamisme économique et de rentrées fiscales particulièrement dommageables.**

L'hypocrisie du système et ses conséquences

Le monopole concernant le jeu en ligne n'est plus tenable car l'économie numérique se joue des frontières : plus des trois quarts des Français qui jouent en ligne passent par des sites non officiels.

Les conséquences :

- **Pour les joueurs :**
 - absence de contrôle sur la nocivité des jeux (les joueurs sont moins protégés contre eux-mêmes) ;
 - risques d'escroqueries.
- **Pour l'Etat et l'économie dans son ensemble :**
 - Pertes énorme de recettes fiscales pour l'Etat ;
 - perte d'emplois ;
 - perte des recettes liées au sponsoring, au mécénat sportif, aux produits dérivés.
 - développement de sites directement en lien avec le milieu du grand banditisme, blanchiment d'argent...
 - S'interdire d'exercer ces activités en lien avec Internet nous fait **manquer l'opportunité essentielle de développer chez nous de nouvelles expertises.**
 - Les mutations de l'économie font disparaître certains métiers au profit de nouveaux en lien avec les NTIC.
 - **Il est vital de développer chez nous ces compétences**, sous peine de voir s'accroître à terme l'inadéquation entre besoins économiques et compétences disponibles.
 - L'industrie du jeu en ligne, avec les milliers d'emplois directs et indirects qu'elle représente, est un catalyseur idéal pour ces nouvelles compétences/
- **Pour les casinotiers :**
 - Les industriels du secteur assistent en spectateur au développement du marché du jeu en ligne. Les sites phares de demain émergent sans qu'il soit possible à ces industriels de tenter

d'y jouer un rôle.

- Les effets d'agglomération, de notoriété (« prime au premier entrant ») seront irrémédiablement produits par d'autres sites. En cas d'ouverture tardive, il est probable que les sites développés par les industriels peinent à générer un trafic suffisant.
- Rien ne permet d'affirmer qu'il existe une synergie entre les activités « en dur » des casinotiers et l'activité internet (à l'exception peut-être d'un petit effet marque). Or seule cette synergie pourrait constituer un gage de succès en cas d'entrée tardive dans le métier du jeu en ligne.

L'exemple italien

- L'Italie a libéralisé son marché des jeux en ligne à partir de 2006.
- Dans le modèle italien, tous les opérateurs disposant d'une licence doivent se connecter en direct, ou via un partenaire qui est connecté, aux serveurs de l'AAMS, qui contrôle et enregistre donc toutes les transactions réalisées sur les sites des opérateurs.
- Tous les sites qui ne sont pas connectés aux serveurs de l'AAMS, et donc non contrôlés par l'Etat italien, sont rendus inaccessibles depuis le territoire italien par l'intermédiaire des fournisseurs d'accès qui doivent, après la loi votée à cet effet, se soumettre aux restrictions d'accès des adresses Internet (urls) des sites non licenciés.
- **L'accès à l'offre illégale devenant quasiment impossible**, la demande se reporte sur **l'offre légale**.

2) Propositions et avantages attendus

L'enjeu de l'ouverture du marché des jeux en ligne est la **structuration d'un marché contrôlé et régulé** afin qu'il apporte le plus grand plaisir possible aux joueurs (dans la sécurité) et le plus grand bénéfice à l'Etat (en termes fiscaux, économiques et sociaux).

Cette structuration va se jouer dans les premiers mois d'ouverture. C'est pourquoi il convient à notre sens **de réaliser d'abord cette ouverture avec les professionnels confirmés que sont les industriels du jeu**. L'ouverture complète pourra être réalisée dans un second temps, une fois le marché structuré sur des bases solides.

Propositions

- Extension immédiate sous forme de décret ou d'ordonnance des **autorisations des casinotiers à la forme internet des jeux** qu'ils exploitent déjà en « dur ».
- Dans un second temps, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, mise en place des textes législatifs régissant cette partie.
- Attribution de licences pour une période initiale « probatoire » de trois ans, prolongée pour sept ans à l'expiration de la période probatoire, sauf manquement(s) constaté(s) aux obligations relatives à la licence. Il appartiendra à l'Etat de décider s'il souhaite ensuite renouveler des appels à candidatures pour l'attribution de nouvelles licences, avec des obligations et des critères d'éligibilité modulables.
- Réunir les différentes parties concernées par la question des jeux en ligne (les paris sportifs et les jeux de casinos représentant 90 % des mises).
- A l'exemple de l'Italie, un serveur centraliserait et contrôlerait l'ensemble des jeux en ligne.
- **Attention, la fiscalité doit également inciter les entreprises à rester en France**

- Il ne faut pas que l'Etat français annule les effets bénéfiques de la concurrence par une fiscalité qui inciterait les opérateurs à demeurer à l'étranger plutôt que de rejoindre le sol français.
- La concurrence fiscale existant aujourd'hui sur le domaine des jeux en ligne est vive : à Malte, des taux particulièrement incitatifs de 0,5% des mises pour les paris sportifs et de 5% sur le produit brut des jeux pour les jeux de casino et de poker en ligne (avec un plafond de prélèvement pour chaque entreprise) ;
- il serait peu raisonnable d'envisager de pénaliser les jeux à hauteur de 28% des mises, comme c'est aujourd'hui le cas pour les jeux de la Française des Jeux ; **cela découragerait immédiatement les joueurs en ligne** : lors du passage d'un prélèvement de 5 à 15% du produit brut des jeux réalisé en Grande-Bretagne après le vote du New Gambling Act, de nombreuses sociétés ont immédiatement émigré vers des cieux fiscaux plus cléments.

Avantages de l'ouverture des jeux

- **Pour les joueurs :**

- Un plus grand choix parmi une plus grande diversité de produits,
- Une vraie concurrence incitera les acteurs qui souhaitent émerger à offrir protection et satisfaction aux joueurs, tout en respectant leur liberté de choix et d'action.
- **Une rémunération plus séduisante** : en moyenne, 95% des mises reviennent aux joueurs sur les jeux en ligne contre seulement 55% pour le Loto et 73% pour le PMU.

- **Pour l'Etat :**

- **Augmentation immédiate des recettes de l'Etat** par la taxation du « PBJV » (Produit Brut des Jeux Virtuels) et la création de la taxe sur les mises des paris sportifs ; sans oublier les impôts sur le profit éventuel des opérateurs sous licence ;
- **Création d'emplois et d'activité** venant augmenter les **entrées fiscales** (CSG, CRDS, etc.) ; pour mémoire, l'autrichien Bwin emploie 1.500 personnes et le maltais Unibet près de 400...
- **Fixation d'un cadre** déjà adapté à l'ouverture, et test opérationnel avant cette ouverture, de sorte que les nouveaux opérateurs de jeux de casinos en ligne n'auront qu'à s'insérer à leur tour dans le système lorsque la France décidera d'ouvrir son marché.

- **Pour les opérateurs :**

- permettre aux opérateurs de casino de démarrer une nouvelle activité profitable, dans le contexte très difficile d'aujourd'hui.

Les jeux en ligne : la source de financement dont nos collectivités locales ont besoin

Synthèse : la crise actuelle exacerbe les faiblesses de notre tissu économique. Corollaire des difficultés économiques, les budgets des collectivités locales peinent de plus en plus à trouver leur équilibre. La présente note montre qu'il existe pourtant une ressource abondante de recettes nouvelles si l'on ouvre plus largement aux casinos la possibilité de proposer des jeux en ligne.

1) UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DIFFICILE QUI EXIGE DES RESSOURCES FINANCIERES NOUVELLES

Un tissu économique en danger

- La récession que nous allons connaître en 2009 sera d'ampleur mondiale dans ses causes comme dans ses conséquences.
 - A cet égard, notre **déficit commercial** sans cesse croissant et le flux ininterrompu des **délocalisations d'industrie** sont des phénomènes particulièrement inquiétants.
 - Chaque industrie qui part fait perdre non seulement ses emplois directs, mais aussi un grand nombre d'activités induites.
- **La crise actuelle va exacerber les faiblesses de notre économie nationale** (au premier rang desquelles notre manque de compétitivité en termes de coûts de la main d'œuvre). Chaque pays va chercher à faire jouer au maximum ses avantages propres, aux dépens des pays les moins bien armés.
- Le mouvement de délocalisation risque de s'accroître, faisant peu à peu disparaître nos emplois les moins qualifiés et vidant nos régions des centres de prospérité que sont les industries.

Un cas critique : l'usine Arkema à saint-Auban

- L'usine de produits chimiques Arkema est située dans les Alpes de Haute-Provence à Saint-Auban.
 - 350 salariés.
 - Cette usine constitue **la base de tout le bassin d'emploi du val de Durance**. Sa disparition serait une menace majeure.
 - Un plan de restructuration prévoit la suppression de **80 à 100 postes**.
 - **150 personnes** appartenant à des prestataires extérieurs sont aussi concernées.
- La société Silpro projette de reprendre le site pour développer la production de silicium. **Mais le projet n'a pas encore trouvé l'intégralité de son financement.**
 - **Besoin de financement global : 800 M€**. Dont 100 M€ déjà investis par les actionnaires de Silpro ; GDF et Total sont prêts à financer 30%, soit 240 M€ ;

→ Il manque **460 M€**.

- Une réunion concernant Silpro a récemment été organisée avec le directeur de cabinet de l'Élysée.
 - Elle a confirmé l'intérêt de l'Etat pour le dossier.
 - Aucune solution définitive n'est pourtant encore trouvée, et un délai de deux mois est fixé pour tenter de trouver une solution.
- **Les collectivités locales ont un grand intérêt au maintien de l'usine Arkema compte tenu de l'impact économique de celle-ci sur le tissu local.**
 - Il serait logique qu'elles fassent un effort pour la sauvegarde de cet outil industriel, quasi unique pourvoyeur d'emplois dans cette partie du département, mais elles n'en ont pas les moyens financiers.

→ La France a besoin de dégager des ressources pour financer le renforcement et le développement de son économie sans pour autant aggraver son déficit : **nous allons montrer qu'une nouvelle et véritable réforme des jeux en ligne apporterait de telles ressources.**

2) LES JEUX EN LIGNE : UNE RESSOURCE FINANCIERE IMPORTANTE MAIS ENCORE ALIENEE

Une réforme récente insuffisante

L'ouverture prévue par la récente loi concernant les jeux en ligne est tout à fait insuffisante :

- elle ne concerne que les jeux de poker, les paris sportifs à côte fixe et le pari hippique mutuel à l'exclusion des jeux typiques associés aux casinos : black-jack, roulette, machine à sous, etc.
- **les joueurs français continuent et vont continuer de jouer sur des sites étrangers pour avoir accès à ce type de jeu très populaire.**
- **On peut évaluer à 1 milliard € le chiffre d'affaire qui est ainsi réalisé hors de nos frontières.**
- **Cela représente d'énormes pertes pour notre économie :**
 - pertes énorme de recettes fiscales pour l'Etat ;
 - perte d'emplois ;
 - perte des recettes liées au sponsoring, au mécénat sportif, aux produits dérivés.
 - développement de sites directement en lien avec le milieu du grand banditisme, blanchiment d'argent...
 - Devant la concurrence étrangère, c'est la survie des casinos qui est menacée à terme. Ceux-ci représentent pourtant **50 000 emplois directs et indirects**, et sont souvent un centre d'attraction vital pour les villes où ils sont implantés.

Solution : ouvrir aux casinotiers les jeux en ligne afin de générer des ressources

- **Nous proposons d'ouvrir aux seuls détenteurs d'une licence de casino français la possibilité de développer des sites de jeux en ligne de type roulette ou machines à sous.**
 - Cette restriction ne serait pas une entrave à la concurrence dans la mesure où il reste toujours possible d'acheter un casino pour acquérir le droit de proposer également des jeux en ligne.
 - Cela ne viendrait pas nuire à la clientèle des jeux traditionnels puisque cette activité lui échappe déjà : les prospects de cette nouvelle offre seraient pris aux sites en ligne concurrents étrangers.
- D'après nos sources, **les casinotiers sont prêts à aller jusqu'à supporter une taxation similaire à celle qui est appliquée sur les activités « en dur » : 58 %.**
 - Néanmoins, il faut être conscient qu'un tel taux pénaliserait les casinotiers dans leur conquête de marchés hors de France (importance des investissements marketing notamment).
 - **Un taux de 40 %**, bien que supérieur à tous les autres taux pratiqués dans le monde, pourrait être préférable.
- Sur l'hypothèse d'un chiffre d'affaires de 1 milliards €, **le revenu de la taxe serait ainsi a minima de 580 M€.**
 - Plusieurs éléments permettent de prévoir des revenus **très nettement supérieurs** à court et moyen terme :
 - extension progressive du taux d'équipement en internet (grâce au développement du numérique) mettant les jeux à disposition d'un plus grand nombre de joueurs ;
 - attrait d'une consommation domestique de jeux depuis que les casinos sont non-fumeurs ;
 - chiffre d'affaires réalisé par les sites français auprès de joueurs étrangers. **Les casinos français bénéficient d'une image très forte à l'étranger, ce qui constitue une force commerciale dans la conquête de nouveaux clients.**

→ La recette fiscale supplémentaire pourrait dépasser rapidement le milliard d'euros. Il s'agirait là d'un apport d'argent frais qui n'aggraverait pas les déficits publics et n'aurait pas d'effet de distorsion sur l'activité économique.

Utilisation de cette ressource nouvelle : le renforcement de notre tissu industriel

Nota : la répartition

Parmi tous les usages possibles de cette ressource nouvelle, le soutien à l'activité économique des territoires nous paraît l'option la plus souhaitable.

- En premier lieu, le produit de la taxe pourrait être transmis aux collectivités locales possédant un casino afin qu'elles défendent leur tissu industriel.

- Exemple : le casino de Gréoux-les-Bains est situé dans la même zone que l'usine Arkema de Saint Auban. La taxe pourrait servir à financer l'opération de maintien de l'usine.
- Naturellement, les collectivités locales ne possédant pas de casinos bénéficieraient d'une dotation de péréquation.
- Les modalités de répartition des sommes dégagées seraient à déterminer.
 - En tout état de cause, **la distinction entre part Etat et réservée aux communes serait préservée** : les communes accueillant des casinos ne seraient pas dépossédés de l'avantage légitime qu'elles en tirent.
 - On pourrait d'ores et déjà imaginer que les recettes fiscales dégagées par le jeu en ligne (part Etat) soient versées à un fonds souverain qui assurerait ensuite la répartition en partenariat avec les collectivités locales concernées.

→ **La réforme du texte concernant les jeux en ligne que nous proposons préserverait la filière de l'industrie du jeu tout en aidant au maintien des autres filières françaises.**

Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes : fiche d'identité synthétique

Généralités : la démographie des deux départements dans leur région

	Population au 1 ^{er} janvier 2006	Répartition de la population par type d'espace (en %)				
		Espace urbain				Espace rural
		Ensemble	Ville-centre	Banlieue	Périurbain	
Alpes-de-Haute-Provence	154 501	41	25	6	10	59
Hautes-Alpes	130 752	50	37	4	9	50
Alpes-Maritimes	1 073 184	98	35	59	4	2
Bouches-du-Rhône	1 937 405	98	52	35	11	2
Var	985 099	88	30	41	17	12
Vaucluse	534 291	85	37	32	16	15
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 815 232	91	41	39	11	9
France métropolitaine	61 399 541	82	28	32	22	18

Source : Insee - Recensement de la population 2006

1 LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Président du Conseil général : **Jean-Louis Bianco**

Ville préfecture : **Digne**

Généralités

- **200 communes** ;
- **21 communautés de communes** ;
- **4 arrondissements** : Digne-les-Bains, Barcelonnette, Castellane et Forcalquier ;
- **3 destinations touristiques** : Haute-Provence / Luberon, Vallées Alpines et Verdon ;
- **Une population de 153 000 habitants**¹, soit 3% de la région PACA ;
- **Une superficie de 6925 km²**, soit 22% de la région PACA ;
- **Une densité moyenne de 22 habitants / km²** (moyenne régionale : 151).

Le tourisme reste le principal moteur de l'économie locale

	Part de l'emploi touristique dans l'ensemble des emplois salariés (en %)
Alpes de Haute-Provence	10%
Haute-Provence	5%
Vallées alpines	32%
Verdon	31%
PACA	7%

En moyenne, **1 employé salarié sur 10** à l'échelle du département et **près d'1 sur 3** dans les **Vallées Alpines** et dans le **Verdon** sont directement liés à l'activité touristique.

- Près de la moitié des emplois salariés liés au tourisme des Alpes de Haute-Provence sont localisés en Haute-Provence.
- Les cinq principales activités de l'emploi touristique (hôtellerie, restauration, autres hébergements touristiques, thermes et thalassothérapie et activités sportives et récréatives) concentrent près de 2 emplois salariés touristiques sur 3.

Fragilité et crise du tissu industriel local

Il convient de noter que **le développement du tourisme n'a jamais compensé le recul parallèle de l'activité agricole et industrielle**. Plus précisément, l'activité hors tourisme repose sur trois piliers :

- Manosque avec le futur ITER de Cadarache ;
- Sisteron avec Sanofi ;
- le carrefour Bléone Durance (Chateau Arnoux, Malijai, St Auban, Volonne...) avec l'usine Arkema de Saint-Auban.

Ce dernier cas est particulièrement emblématique des problèmes actuels :

- Arkema est une usine chimique. 300 personnes ont manifesté le 22 avril 2009 et ont symboliquement investi les locaux de Silpro, en cours de réalisation à côté de l'usine Arkema. Ils ont annoncé l'organisation prochaine d'une marche depuis Château-Arnoux-Saint-Auban en direction de l'Élysée, sans fixer de date, afin de sensibiliser l'opinion nationale au sort de Silpro, lancé en 2006 pour fabriquer du silicium à usage solaire mais actuellement en redressement judiciaire.
 - Elus et syndicalistes locaux réclament un rendez-vous au président Nicolas Sarkozy, inquiets de l'avenir de leur région après le dépôt de bilan de Silpro, annoncé le 7 avril en raison de difficultés de financement du projet. Celui-ci devait créer des emplois alors qu'un plan social est prévu à l'usine Arkema.
 - Arkema avait signé en 2005, lors du désengagement de Total et d'un plan social supprimant 355 emplois pour n'en laisser que quelque 345, une **convention de revitalisation économique de son bassin d'emploi valable jusqu'à fin décembre 2009**.
 - En novembre 2008, Arkema avait annoncé un nouveau plan social prévoyant de conserver en propre 117 emplois et de s'associer pour le reste à Silpro, avec 130 emplois transférés dans une future filiale commune de services et une centaine supprimés pour être intégrés dans la future usine de silicium.
 - La défaillance de Silpro remettrait ce projet en cause sauf si de nouveaux partenaires entraient au capital de la société durant la période de redressement judiciaire.
- **LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**
 - Président du Conseil général : **Jean-Yves DUSSERRE**
 - **Généralités**
 - Superficie : 5 632 km²
 - Nombre d'habitants : 130 752 habitants (chiffres au 1er janvier 2009)
 - Densité : 22 hab./ km²
 - Nombre d'arrondissements : 2
 - Nombre de cantons : 30
 - Nombre de communes : 177
 - Préfecture - Gap : 39 136 habitants
 - Sous-Préfecture - Briançon : 11 851 habitants
 - 1/3 du département est au-dessus de 2 000 m
 - 2 Parcs Naturels :

- Le Parc National des Ecrins (91 800 ha de zone protégée dont 57900 ha dans le département des Hautes-Alpes)
- Le Parc Naturel Régional du Queyras (65000 ha)
- *Un département faiblement peuplé*
- La population des Hautes-Alpes s'élevait en 2005 à 132 000 habitants selon une estimation de l'INSEE. **Le département fait ainsi partie des plus faiblement peuplés de France.**
- Après avoir atteint un minimum aux environs de 1960, la population s'accroît depuis lors régulièrement.
- Cette croissance profite surtout à la commune de Gap, qui regroupe près de 30% des habitants du département. Elle est également significative dans la plupart des communes de la vallée de la Durance et des deux Buëch.
- Population par tranche d'âge :
- moins de 20 ans : 24,1 %
- de 20 à 59 ans : 52,4 %
- 60 ans et + : 23,4 %
- En 2003, le département comptait **48 455 actifs** dont :
- 926 dans l'agriculture
- 2 664 dans l'industrie
- 335 dans la construction
- *41 530 dans le secteur tertiaire*
- *Evolution économique du XIXe siècle à nos jours*
- Au début du XIXe siècle, l'agriculture était le premier secteur économique du département ; l'élevage, mais aussi la culture du froment, de la vigne, du chanvre, du lin et de la pomme de terre représentaient l'essentiel de l'activité agricole.
- A l'extrême fin du XIXe siècle, la forêt et les prés, presque anéantis par le surpâturage des années précédentes regagnent de l'espace sur les pentes des montagnes grâce à l'action du service de Reboisement, puis sur les terres cultivables abandonnées par une population attirée par la ville grâce aux moyens de communication, et lasse de se battre sur des terres régulièrement laminées ou empierrées par des crues torrentielles. L'élevage prédominant au XIXe siècle est le mouton, l'élevage bovin pour sa production de lait et enfin le porc.
- Le climat et la faible superficie des terres cultivées ont favorisé la double activité des populations rurales qui ont abondamment pratiqué **le colportage** à échelle nationale et internationale, et ont servi de main-d'œuvre à l'industrie.
- **L'industrie minière du Briançonnais** (graphite, anthracite et métaux) et de L'Argentière, les mines métalliques avec l'extraction du plomb, du cuivre et de l'argent qui étaient exploitées dès l'époque romaine, s'épanouirent de 1850 à 1920 environ.
- En outre, à Briançon, l'industrie de la **Schappe** (peignage et filature des déchets de soie) continua la tradition ouvrière instaurée au XVIIIe siècle par Caire-Morand qui établit une **facture de taille de cristal**. La Schappe fut l'usine la plus importante du département au XIXe siècle avant de fermer en 1933.
- Autres industries traditionnelles :
- **la fabrication de draps, de rubans et de chaussures** dans l'Embrunais ;
- **l'industrie du bois et de la terre cuite** dans le Gapençais ;
- **l'industrie hydro-électrique** dans l'Argentierois, et surtout à Serre-Ponçon avec l'édification du plus grand barrage de terre d'Europe sur la Durance en 1960.
- Dans les années 70 ce sont les **entreprises du bâtiment** qui étaient le plus représentées dans le département grâce au **tourisme** et au développement des stations de ski.
- **Le tourisme devient au cours du XXe siècle la principale activité économique**, avec l'arrivée du ski en 1900 à Montgenèvre lancé par les chasseurs alpins de Briançon et en 1907 les premières compétitions internationales. Le premier téléphérique fut construit à Chantemerle

en 1941.

- Au début du XXe siècle le climatisme se développe à Briançon et la construction du lac de Serre-Ponçon en 1960 permet de développer le **tourisme estival**.
- *Aujourd'hui : une dépendance forte du tourisme*
- **Le tourisme est toujours aujourd'hui la principale activité du département** : 80 % du PIB des Hautes-Alpes provient du tourisme. La fréquentation se répartit l'hiver entre les stations de ski de moyenne et grande taille, telles que Serre Chevalier avec un domaine alpin de 250 km ou Vars, Risoul, Montgenèvre, Puy-Saint-Vincent, Orcières-Merlette, SuperDévoluy [(les Orres)] et La Joue du Loup, et beaucoup d'autres de taille plus modeste réduite à un ou plusieurs villages (Céüse, Réallon, Ancelle, Saint-Michel-de-Chaillol, Laye...), et l'été entre la fréquentation des cimes (randonnée pédestre ou équestre, alpinisme) et des rives du lac de Serre-Ponçon (toutes activités nautiques et aquatiques).
- Le massif des Écrins, avec la vallée de Vallouise ou le Queyras, protégés par leur statut de parc national et de parc naturel régional, sont des sites privilégiés pour l'alpinisme et la randonnée de haute et moyenne montagne.
- La Durance, ses principaux affluents et d'autres torrents offrent de nombreuses possibilités pour les amateurs de rafting ou de kayak.
- Les communes de Tallard et Saint-Crépin avec leurs aérodromes attirent les pilotes de vol à voile ainsi que les parachutistes.
- On y trouve également quelques sites historiques comme les forteresses de Mont-Dauphin et Briançon, Fort Queyras, des sites archéologiques comme les mines d'argent du Vallon du Fournel à l'Argentière-la-Bessée, des monuments historiques du Patrimoine religieux, comme l'Abbaye Notre-Dame de Boscodon, du XII^e siècle, des villages de montagne typiques comme Saint-Véran, Névache ou Dormillouse, hameau accessible seulement à pied dans la zone centrale du Parc national des Écrins.

• CONCLUSION ET SUGGESTIONS

- Pour les décideurs publics, le défi est aujourd'hui de proposer des idées nouvelles pour redonner de l'espoir à ces départements.
- Pour ce faire, il nous semble que la puissance publique doit chercher à **coordonner les forces vives du territoire** (élus locaux, industriels, représentants du secteur privé) afin qu'ils élaborent ensemble un **grand plan de mobilisation locale destiné à renforcer le tissu économique**.
- Deux suggestions de pistes envisageables :
- Il serait par exemple intéressant **d'étudier la possibilité de remplacer les industries vieillissantes et polluantes par l'implantation d'industries liées aux énergies renouvelables**.
- Avantages :
- maintien d'une activité économique qui assure la quasi-totalité des emplois dans certains bassins d'emplois.
- Lutte contre la crise par la promotion de la logique du Grenelle de l'environnement (passage à une « économie verte »)
- Depuis des années, l'autoroute A51 s'arrête à Tallard (no loin de Gap) pour reprendre à Monestier (non loin de Grenoble). Il s'agit d'un **frein majeur pour le développement de l'économie locale**, dû à une opposition injustifiée des écologistes.
- **Réaliser enfin la jonction entre les deux tronçons** pourrait s'inscrire dans les travaux du plan de relance.
- Avantages :
- Désenclavement de la zone entre Gap et Grenoble.

- Développement de l'emploi local car le temps d'accès serait considérablement réduit (aujourd'hui, il faut deux heures pour faire 15 km).
- Implantation de nouvelles industries (par exemple industrie de nouvelles technologies attirées par le cadre).

La crise du financement des PME : pourquoi nous risquons une crise majeure

Synthèse : nous revenons dans cette note sur le risque d'une grave crise de liquidité pour nos PME, notamment les PME non franciliennes.

→ **La disparition des liquidités menace gravement l'avenir économique de notre tissu de PME et obère les développements technologiques.** Les nouveaux métiers liés aux nouvelles technologies, qui sont en France le principal levier de croissance, sont ainsi menacés.

1 L'impact prévisible de la crise financière sur notre économie

Des PME en grave difficulté de financement à moyen terme

- Les PME représentent 90 % du tissu économique de notre pays.
- Dans l'immédiat, les banques ont considérablement gelé leur octroi de prêt. Même les projets présentant peu de risque et une excellente rentabilité sont repoussés.
- Les dispositifs d'aide divers sont concentrés sur les PME franciliennes (par exemple le dispositif PM'up).
- **Au 31 décembre 2008, les banques vont profiter de la clôture des exercices pour revoir à la baisse leurs engagements dans les entreprises.**

→ Nous nous dirigeons vers une crise majeure de financement

L'impact des difficultés des PME sur l'économie tout entière

- Les PME, sous-capitalisées, seront incapables d'investir, de se développer et de renouveler leur outil de production.
 - Cela induira rapidement une perte importante de compétitivité à l'étranger et donc des pertes de marché et une baisse du CA.
 - Les PME réduiront naturellement leur activité en n'embauchant plus et en licenciant.
 - Conséquences prévisibles : **augmentation du chômage, ralentissement de la croissance.**
- Les recettes des collectivités locales qui dépendent du dynamisme des PME seront considérablement réduites, entraînant un déséquilibre budgétaire important.
- La contraction de l'activité économique renforcera la crise des finances publiques de manière générale et celle des comptes sociaux (caisses chômage notamment).

→ Au-delà des difficultés passagères, **c'est la solidité de notre économie et les grands équilibres macro-économiques à l'horizon 2020 qui sont menacés faute d'une réponse adéquate.**

2 Une solution : le passage à une économie mixte

Le principe

Un nouveau capitalisme est possible, proposant **une troisième voie associant libre entreprise et intervention de l'Etat.**

Un nouveau pacte économique entre Etat et entrepreneurs ferait des collectivités locales de véritables acteurs du développement des tissus économiques locaux, en partenariat avec les investisseurs privés. La sphère publique assumerait ainsi un nouveau rôle d'aide et de régulation de l'économie, sans pour autant restreindre ou ralentir le dynamisme de l'économie.

En pratique :

- Participation des collectivités locales par abondement direct des fonds de proximité via des organismes tels qu'OSEO ou la CDC.
- Les fonds pourraient ensuite être employés dans les fonds de proximité afin de développer les tissus économiques locaux, avec une participation des investisseurs (privé et publics) à l'activité des entreprises aidées.

Avantages attendus

Pour les entreprises

- Consolidation des fonds propres des PME ;
- Implication de la collectivité dans le développement de la structure ;
- Le concours des collectivités locales apporte garantie, stabilité et argent frais. Les banques sont ainsi encouragées dans leurs prêts.
- Plus grande capacité à investir et plus grande indépendance de l'entreprise vis-à-vis des investisseurs privés ;
- Plus grande sécurité financière ;
- Capacité à créer des ressources, des emplois ;
- Sentiment d'une bonne utilisation de l'impôt car celui-ci revient en partie pour financer l'outil ;
- Volonté de s'implanter durablement sur le territoire car partenariat actif réel de la collectivité (participation au capital de la société).

Pour la collectivité

- L'entreprise se fixe durablement ;
- Elle crée des emplois, et donc de l'activité pour le commerce local ;
- Le bassin économique se renforce ;
- Création de ressources supplémentaires directes et indirectes ;
- Création de services autour de l'entreprise (ex : crèches...) ;
- Meilleure visibilité de la bonne utilisation des fonds publics par l'implication directe dans les entreprises ;
- Revenus complémentaires liés aux participations dans le fonds.

La crise du financement des PME et ses conséquences : l'urgence d'agir

Synthèse : dans une précédente note, nous insistions sur les problèmes graves engendrés par l'assèchement des liquidités prêtées aux PME. Le cas de risque de faillite que nous rapportons illustre hélas les premiers effets de cette crise. L'urgence d'agir selon les solutions que nous préconisons dans notre précédente note n'en est que plus grande.

(Voir la note précédente)

Voici le courriel envoyé le 10 octobre 2008 par le dirigeant de la société Nemoptic au pôle de compétitivité Cap Digital :

« Madame, messieurs,

Je vous informe que la situation financière de Nemoptic s'est brusquement tendue ces derniers jours.

Le refinancement de 3 M€ prévu la semaine dernière n'a pu être engagé du fait du retrait soudain du tour d'un des investisseurs, avec effet domino.

Cet incident est susceptible d'entraîner une cessation des paiements à très court terme, le niveau de trésorerie étant faible.

Philippe Méchanick, Président du Directoire, et moi-même seront lundi 13 chez CDC Entreprises pour soutenir une demande de co-investissement.

Un intérêt de CDC pour une telle opération permettrait probablement d'ancrer les anticipations de la plupart de nos investisseurs.

Je suis en train d'informer les financeurs de Nemoptic dans le projet Sylen des risques élevés de la situation actuelle.

Bien cordialement,

Jacques Angelé

06 65 30 18 55 »

→ **La disparition des liquidités menace gravement l'avenir économique de notre tissu de PME et obère les développements technologiques.** Les nouveaux métiers liés aux nouvelles technologies, qui sont en France le principal levier de croissance, sont ainsi menacés.

La crise financière, une opportunité pour migrer vers une économie mixte

Synthèse : La crise financière qui éclate aura à court et moyen terme des conséquences dramatique pour beaucoup de nos PME devenues incapables de se financer. Par ricochet, c'est l'ensemble de notre économie, collectivités locales comprises, qui en pâtiront si nous ne réagissons pas.

L'économie de marché livrée à elle-même vient de montrer ses limites. Les modèles keynésiens de relance par la dépense publique et à plus forte raison les modèles d'économie dirigée ne sont pas non plus des solutions envisageables. Dans ces conditions, quelle réponse apporter à la crise actuelle ?

Dans la perspective des « ateliers de refondation du capitalisme » débutant le 15 octobre à l'UMP, je propose une piste de refondation représentant une **troisième voie** entre économie libérale et économie encadrée : **l'économie mixte**.

1 L'impact prévisible de la crise financière sur notre économie

Des PME en grave difficulté de financement à moyen terme

- Dans l'immédiat, les banques ont considérablement gelé leur octroi de prêt. Même les projets présentant peu de risque et une excellente rentabilité sont repoussés.
 - Au 31 décembre 2008, les banques vont profiter de la clôture des exercices pour revoir à la baisse leurs engagements dans les entreprises.
- Nous nous dirigeons vers une crise majeure de financement des PME françaises, qui représentent 90 % du tissu économique de notre pays.

L'impact des difficultés des PME sur l'économie tout entière

- Les PME, sous-capitalisées, seront incapables d'investir, de se développer et de renouveler leur outil de production.
 - Cela induira rapidement une perte importante de compétitivité à l'étranger et donc des pertes de marché et une baisse du CA.
 - Les PME réduiront naturellement leur activité en n'embauchant plus et en licenciant.
 - Conséquences prévisibles : **augmentation du chômage, ralentissement de la croissance**.
 - Les recettes des collectivités locales qui dépendent du dynamisme des PME seront considérablement réduites, entraînant un déséquilibre budgétaire important.
 - La contraction de l'activité économique renforcera la crise des finances publiques de manière générale et celle des comptes sociaux (caisses chômage notamment).
- Au-delà des difficultés passagères, **c'est la solidité de notre économie et les grands équilibres macro-économiques à l'horizon 2020 qui sont menacés faute d'une réponse adéquate.**

2 Une solution : le passage à une économie mixte

Le principe

Un nouveau capitalisme est possible, proposant **une troisième voie associant libre entreprise et intervention de l'Etat**.

Un nouveau pacte économique entre Etat et entrepreneurs ferait des collectivités locales de véritables acteurs du développement des tissus économiques locaux, en partenariat avec les investisseurs privés. La sphère publique assumerait ainsi un nouveau rôle d'aide et de régulation de l'économie, sans pour autant restreindre ou ralentir le dynamisme de l'économie.

En pratique :

- Participation des collectivités locales par abondement direct des fonds de proximité via des organismes tels qu'OSEO ou la CDC.
- Les fonds pourraient ensuite être employés dans les fonds de proximité afin de développer les tissus économiques locaux, avec une participation des investisseurs (privé et publics) à l'activité des entreprises aidées.

Avantages attendus

Pour les entreprises

- Consolidation des fonds propres des PME ;
- Implication de la collectivité dans le développement de la structure ;
- Le concours des collectivités locales apporte garantie, stabilité et argent frais. Les banques sont ainsi encouragées dans leurs prêts.
- Plus grande capacité à investir et plus grande indépendance de l'entreprise vis-à-vis des investisseurs privés ;
- Plus grande sécurité financière ;
- Capacité à créer des ressources, des emplois ;
- Sentiment d'une bonne utilisation de l'impôt car celui-ci revient en partie pour financer l'outil ;
- Volonté de s'implanter durablement sur le territoire car partenariat actif réel de la collectivité (participation au capital de la société).

Pour la collectivité

- L'entreprise se fixe durablement ;
- Elle crée des emplois, et donc de l'activité pour le commerce local ;
- Le bassin économique se renforce ;
- Création de ressources supplémentaires directes et indirectes ;
- Création de services autour de l'entreprise (ex : crèches...) ;
- Meilleure visibilité de la bonne utilisation des fonds publics par l'implication directe dans les entreprises ;
- Revenus complémentaires liés aux participations dans le fonds.

Annexe : caractéristiques des Fonds d'investissement de proximité (FIP)

L'objectif : **Drainer l'épargne de proximité vers les entreprises locales novatrices.**

- Durée de vie du FIP : 10 ans (à terme le fonds se liquide et les produits restitués aux détenteurs de parts).

- Investissement du FIP à au moins 60 % d'actions ou parts de sociétés répondant aux critères européens de la PME (- 250 personnes et indépendantes) et au moins 10 % dans les jeunes entreprises de moins de 5 ans, le solde pouvant être investi dans des placements monétaires par exemple (mais ce n'est pas une obligation, tout le fonds peut être investi au capital de PME).
- Les institutionnels et établissements publics (SEM par exemple) ne peuvent détenir plus de 30 % du Fonds et un même investisseur (public ou privé) ne peut détenir plus de 20 % du capital du FIP.
- La loi permet, compte tenu de la spécificité régionale, aux collectivités d'intervenir suivant 3 critères :
 - souscription au capital dans la limite de 30 % ;
 - versement de dotations à un fonds de garantie destinées à garantir les concours accordés par le fonds aux entreprises ;
 - octroi de subventions aux sociétés de gestion, dans le cadre du régime légal des aides directes aux entreprises afin de prendre en charge le traitement de « petits dossiers » d'investissement.

Avantages pour les souscripteurs :

- réduction d'impôt égale à 25 % des montants souscrits dans la limite de 12 000 € pour un célibataire et 24 000 € pour un couple marié (idem FCPI) ;
- à la liquidation (comme les FCPR), les souscripteurs bénéficient de l'exonération des produits du fonds (revenus et plus values, dividendes..) sous réserve d'une détention d'une durée minimale de 5 ans.

Filières automobile : quelques réflexions

Synthèse : la préservation et le renforcement du tissu industriel français passent aujourd'hui par une réflexion approfondie sur les différentes filières et leur reconfiguration. Cette note présente le cas emblématique de la filière automobile.

1) Crise de la filière automobile : le diagnostic

Une crise non seulement conjoncturelle, mais aussi structurelle

- La filière automobile est confrontée à une baisse importante de la demande européenne. Celle-ci est due à plusieurs facteurs :
 - Effet d'attente des ménages confrontés à l'incertitude (peur de perdre son emploi), ce qui rend le renouvellement moins fréquent ;
 - Réduction du pouvoir d'achat aggravée par la hausse du chômage.
 - L'urbanisation et le développement des transports en commun rend plus onéreux et moins pratique l'utilisation d'une voiture;
 - La voiture a cessé d'être un marqueur social, sa possession obéit à présent à des considérations plus pratiques que symboliques (de nombreux jeunes urbains n'ont ainsi pas de voiture).
- La capacité de production installée sur le territoire hexagonal est de 3 millions de véhicules par an.
 - La demande domestique n'est que de 1 million de véhicules.
 - 500 000 véhicules sont exportés.
 - **Il existe donc une surproduction structurelle de 1,5 millions de véhicules.**

La mobilisation actuelle pour la filière automobile

Le lancement il y a six mois, à la demande du Président de la République, des *Etats généraux de l'Automobile*, a déjà permis d'apporter des réponses rapide aux problèmes les plus urgents de la filière.

Par exemple, en Ile-de-France, la mise en œuvre du pacte automobile a permis¹ :

- **De répondre aux besoins de financement des constructeurs** dans le cadre de contreparties clairement définies ;
- **De soutenir la demande** notamment par le biais du bonus/malus automobile et de la prime à la casse ;
- **D'aider les équipementiers et sous traitants** de la filière **en soutenant, au 30 mai**, via le

¹ Source : préfecture d'Ile-de-France.

fonds de garantie Oséo, **60 entreprises de la filière automobile pour 9,5 M€ garantis, en achetant sur le marché 2,34% du capital de VALEO**, entreprise présente sur 6 sites franciliens, principalement sur des activités de R&D et de siège social ;

- **De soutenir l'emploi et la formation dans les 8 départements franciliens.**
- **De lancer un plan pour le développement du véhicule décarboné, avec le 8 juin le lancement d'un appel à projet par le ministre de l'industrie.**

Des mesures de soutien aux équipementiers automobiles ont également été mises en place.

De plus, la reconversion de l'industrie vers une « économie-verte » est encouragée, notamment à travers le dispositif de **prêts bonifiés. Celui-ci devrait permettre le développement et l'industrialisation en France des véhicules décarbonés** et des équipements spécifiques.

La mobilisation actuelle pour la filière automobile

- Les réponses apportées par le gouvernement vont dans le bon sens, cependant, **il semble inéluctable qu'une partie de l'industrie soit délocalisée vers des pays où les coûts sont inférieurs (pays du Maghreb par exemple).**

→ **Il importe donc de réfléchir aux moyens d'aider au reclassement des personnes dont les emplois vont être supprimés à court ou moyen terme.**

2) La piste que nous proposons

Parmi les personnes que la crise de la filière automobile privera de leur emploi, on comptera de nombreux cadres.

Ces derniers possèdent souvent une **expertise importante** qui risque de ne plus trouver à s'employer du fait de son coût direct sur une même structure.

Notre proposition :

- **élargir les limites fixées pour les activités d'auto-entrepreneur** (par exemple à un chiffre d'affaires de 100 000 € annuel).

Le seuil pourrait également être modulé en fonction du revenu de l'année précédente, ainsi chacun serait en mesure d'égaliser avec sa nouvelle activité les revenus obtenus avant licenciement et bénéficier de ce statut intermédiaire.

- Encourager le passage au télétravail (voir notes précédentes concernant ce thème). Il ne peut se faire que si le déploiement du numérique sur le territoire a lieu parallèlement mais pour cela il convient de développer les infrastructures au plus vite en mettant les principaux opérateurs au cœur du système.

Avantages attendus :

- Permettre aux cadres licenciés de reprendre une activité comme consultant et susciter des vocations d'« entrepreneur ». En facturant des honoraires, ils coûtent moins cher à l'entreprise cliente qu'un salarié tout en se donnant la possibilité de travailler pour plusieurs sociétés.
- Améliorer les chiffres du chômage ;

- Contribution à la répartition spatiale des populations sur le territoire ;

Création d'un incubateur d'entreprise en partenariat avec l'Institut Télécom

Synthèse : cette note propose la création d'un incubateur d'entreprise géographiquement situé à Neuilly-sur-Seine et à Saint-Denis et financé conjointement par les municipalités et les ménages les plus aisés. Ce projet jetterait les bases d'une économie mixte inédite apportant à la fois dynamisme local et national, emplois et ressources budgétaires pour les collectivités.

1 Un projet d'incubateur

Le principe

- Mise en place d'un incubateur d'entreprise en partenariat avec l'institut Télécom.
- L'incubateur est simultanément développé à **Neuilly-sur-Seine** et à **Saint-Denis**.
- Le financement des start-up est assuré en partie par les redevables de l'ISF qui en font le choix. Le dispositif mis en place par la loi TEPA permet de proposer aux redevables de cet impôt d'investir sous certaines conditions son montant dans une PME.
- Contrairement à la pratique actuelle, l'investisseur serait alors en lien étroit avec l'entreprise en développement, grâce en particulier à la proximité géographique, ce qui lui permettrait de contribuer à son développement.
- Les municipalités contribueraient à la mise en place de cet incubateur en apportant locaux et quelques moyens.

Ce que dit la loi aujourd'hui

- Dans le cas d'une souscription à des parts de FIP, FCPI ou PCPR, la réduction d'ISF s'élève à 50 % des versements effectués, dans la limite de 10 000 € (tous fonds confondus).
- Attention, la réduction de 50 % porte sur le quota du fonds qui est investi dans des sociétés non cotées éligibles. Ce quota de sociétés éligibles au ratio ISF est annoncé par le fonds dans son règlement.

Avantages attendus

- **En termes d'image** : Neuilly rompt avec l'image de fermeture et de conservatisme qui est la sienne. Elle se montre innovante, audacieuse, et solidaire. Elle oriente son image vers celle d'une ville liée aux nouvelles technologies, aux compétences de pointe et au développement.
- **Politiquement**, ce projet montre que les collectivités locales ont un véritable rôle à jouer dans le dynamisme économique des territoires. Il revient à l'Etat d'encourager et de libérer les énergies.
- **Economiquement**, l'incubateur apporte, à terme, de la taxe professionnelle, et génère de l'activité économique dans l'ensemble du tissu de chaque ville.
- Pour un ménage redevable de l'ISF, l'investissement dans un FIP est intéressant, puisque cela permet de substituer un investissement potentiellement rentable à un paiement de l'impôt à « fonds perdu » (dans la limite de 10 000 € par an).

2 Une solution pour trois problèmes : les fonds de proximité

Le développement des fonds d'investissement de proximité (FIP)

- Le fonds serait abondé pour partie par les recettes de l'ISF et pour partie par une part de la taxe professionnelle perçue par les collectivités locales.
- Le fonds financerait par apports en fonds propres (prise de participation, emprunts obligataires...) les projets des PME sur le territoire (voir les caractéristiques des FIP en annexe).
- **La vraie innovation serait de susciter une collaboration entre collectivités locales et investisseurs autour de ces investissements.**
- Aidé par les collectivités locales qui sélectionneraient les entreprises ayant des besoins de financement, **le redevable de l'ISF aurait une relation directe avec la PME dans laquelle il investit.** Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les investisseurs privés s'impliqueraient ainsi réellement dans le développement de l'entreprise dans laquelle ils ont investi (partageant aussi avec elle leur expérience, leur carnet d'adresse). La mesure comprise dans la loi TEPA deviendrait ainsi enfin vraiment efficace.
- L'aide à la création d'entreprises locales, pourrait également se faire grâce à la mise en place de **centres d'activité locaux**. Le soutien apporté par ces centres d'activité ne serait pas seulement financier, mais aussi apporté en termes de connaissances juridiques, comptables, d'études de marché, etc.
- Pour assurer en parallèle l'adéquation des formations, il serait souhaitable de créer une structure ad hoc, ou bien orienter une structure existante, afin **d'étudier spécifiquement et en permanence l'évolution des métiers** et de centraliser l'ensemble des études faites sur le sujet.
- Cette structure serait en relation avec les organismes de formation présents dans la zone, qui seraient ainsi amenés à adapter leur offre aux besoins spécifiques identifiés.

Caractéristiques FIP

- Durée de vie du FIP : 10 ans (à terme le fonds se liquide et les produits restitués aux détenteurs de parts).
- Investissement du FIP à au moins 60 % d'actions ou parts de sociétés répondant aux critères européens de la PME (- 250 personnes et indépendantes) et au moins 10 % dans les jeunes entreprises de moins de 5 ans, le solde pouvant être investi dans des placements monétaires par exemple (mais ce n'est pas une obligation, tout le fonds peut être investi au capital de PME).
- Les institutionnels et établissements publics (SEM par exemple) ne peuvent détenir plus de 30 % du Fonds et un même investisseur (public ou privé) ne peut détenir plus de 20 % du capital du FIP.
- La loi permet, compte tenu de la spécificité régionale, aux collectivités d'intervenir suivant 3 critères :
 - souscription au capital dans la limite de 30 % ;
 - versement de dotations à un fonds de garantie destinées à garantir les concours accordés par le fonds aux entreprises ;
 - octroi de subventions aux sociétés de gestion, dans le cadre du régime légal des aides

directes aux entreprises afin de prendre en charge le traitement de « petits dossiers » d'investissement.

3 Présentation de l'institut Télécom

L'institut Telecom au cœur du numérique

- force d'enseignement et de recherche de 2000 personnes, 5000 élèves, 250 start up créés depuis 2000, l'Institut Telecom regroupe 6 Grandes Ecoles d'ingénieurs et de management travaillant dans le domaine des télécoms, de l'Internet, du multimédia et des usages.
- Ses activités de formation, de recherche, d'innovation et de prospective s'organisent autour d'une vision : « **la construction de la société numérique** » à la confluence de la société de l'information, de la communication et de la connaissance.
- **Une multiplicité de domaines** : technologies de l'information et de la communication, physique, maths appliquées, sciences humaines et sociale et du management, l'Institut Telecom présente un **spectre de compétences pluridisciplinaires** unique en France et à l'international, permettant d'aborder les aspects scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux du développement de la société numérique.
- Les Ecoles de l'Institut Télécom forment des cadres de demain de la société numérique, recrutés au meilleur niveau en France et à l'international (**35% d'élèves étrangers**), avec des cursus associant science, technologie, management, sciences économiques et sociales, innovation. Membre de premier rang de **5 pôles mondiaux**, dont le pôle **Cap Digital** qu'il a fondé, travaillant en coopération avec le **CNRS, le CEA, l'INRIA et l'INSERM**, partenaire actif de **5 universités en France et 5 grandes Universités européennes**, et membre de 5 PRES, l'Institut Telecom est un acteur de la formation et de la recherche partenariale nationale au meilleur niveau.
- **En osmose avec le monde de l'entreprise** : une vingtaine de grandes entreprises internationales partenaires de la Fondation Telecom et de ses GIE, un club de plus de cinquante PME, une cinquantaine de start up en incubation et labellisé Institut Carnot, l'Institut Telecom est un acteur de référence pour les partenariats avec les entreprises et le transfert.

Les réalisations

- 5 incubateurs, dont le premier incubateur de France en STIC, ont permis de créer **plus de 250 start up depuis 2000**. Programme de maturation de la Fondation Telecom, création d'un fond pour le financement précoce avec la CDC et le FEI, opérateur de plateformes clefs pour la recherche et le développement comme la plateforme communication mobiles d'Eurecom, et la plateforme d'étude des usages THD, l'Institut Telecom est un acteur clef de **l'innovation dans le numérique**
- La création d'un **Think tank « Futur numérique »** associant les partenaires de la Fondation Telecom, et fonctionnant en réseau, vise à réaliser une prospective active indispensable pour anticiper et se préparer aux ruptures économiques et sociétales de la société numérique.
- L'Institut Telecom est un moteur du développement du numérique, le renforcement de ses moyens serait un acte clef pour lancer **une politique ambitieuse de la France associant formation, recherche et innovation**. Un plan de développement de l'Institut et de ses Ecoles a été mis sur pieds, incluant la création d'un campus sur la plateau de Saclay, la création d'un campus STIC Santé numérique sur Montpellier, la création d'un réseau

d'Ecoles associées en France, le développement d'un réseau de grandes universités en Europe, et le développement à l'international de partenariats universitaires clefs avec les grands pays émergents.

Tissu économique et finances des collectivités locales : la solution des Fonds d'Investissement de Proximité

Synthèse: en dirigeant une partie des recettes de l'ISF et de la taxe professionnelle vers des fonds d'investissement de proximité, il serait possible de parvenir simultanément à développer notre tissu économique local et à améliorer la situation des finances des collectivités locales.

1 L'ISF : un impôt injuste, économiquement absurde mais impossible à supprimer

L'ISF actuellement : les faits

- Créé en 1982 (alors nommé Impôt sur les Grandes Fortunes), supprimé en 1987, puis rétabli sous sa forme actuelle en 1989.
- Tout contribuable possédant un patrimoine net d'un montant supérieur à **760 000 €** est redevable de cet impôt. Ce seuil est, depuis 2005, indexé sur l'inflation.
- **Seule la fraction de la valeur du patrimoine dépassant ce seuil est imposée.** Une déduction de 20% pour la valorisation de la résidence principale est appliquée.
- Le taux d'imposition est compris entre **0,55% et 1,80%**. Par exemple, un patrimoine net d'un million d'euros devra acquitter environ 2400 € par an au titre de l'ISF.
- Les **œuvres d'art, le patrimoine professionnel, les bois et forêts** sont exclus de l'assiette (entre autres exclusions).
- Actuellement, **450 000 personnes** sont redevables de l'ISF (2% des contribuables).
- En 2006 l'ISF a rapporté **3,68 milliards €** et assure environ **1,6 % des recettes fiscales de l'Etat.**

L'ISF à l'étranger : la France isolée

- Les quelques pays qui connaissent le même type d'impôt retiennent **une base beaucoup plus large** (le seuil est assez bas) **mais avec un taux plus faible** (bien inférieur à 1% en moyenne). Exemple : Espagne, Grèce, Norvège, Suisse, Liechtenstein.
- Un grand nombre de pays **ont supprimé cet impôt** : Japon (en 1950), Irlande (en 1974), Autriche (en 1994), Danemark (en 1997), Allemagne (en 1997), Luxembourg (en 2006), Finlande (en 2006), Suède (prévu en 2007). L'Italie quant à elle exonère totalement la résidence principale et les terrains agricoles.

Manque de logique et inefficacité économique de l'ISF

- **Un impôt contestable dans son principe :**
 - l'ISF est un impôt déclaratif qui repose sur une évaluation de l'ensemble du patrimoine.

Or la valeur des biens est fluctuante, et l'évaluation est souvent sans rapport avec le prix réel en cas de cession.

- Le principe de déclaration de la totalité des biens peut être considéré comme **attentatoire à la vie privée** (la moindre bague de famille doit être déclarée).

- **Un impôt injuste :**

- Le cas emblématique des agriculteurs de l'île de Ré montre que **l'ISF peut être véritablement confiscatoire** dans certains cas : l'augmentation de la valeur de certains biens (du fait de l'inflation immobilière ou foncière) peut soumettre à l'ISF des personnes au revenu très modeste.
- Les fortunes réellement importantes **ont les moyens d'échapper à l'impôt** par l'optimisation fiscale ou l'exil.

- **Un impôt économiquement inefficace voire nuisible :**

- Cet impôt serait responsable d'un **exil fiscal** considérable (649 contribuables se seraient exilés en 2005, le chiffre augmentant chaque année) et donc d'importantes **pertes de rentrées d'impôts**.
- Selon Patrick Arthus, **l'ISF coûterait deux fois en TVA non perçue (du fait des exils volontaires) ce qu'il rapporte**.
- Selon d'autres sources, l'ISF provoquerait une perte de revenu fiscal de 7 Mds €, pour un rapport de 3,6 Mds €, **soit une perte annuelle pour l'Etat de 3,4 Mds € chaque année. L'ISF est donc un impôt économiquement absurde**.

- Depuis la loi TEPA, il est possible de réduire voire supprimer son ISF en souscrivant au capital initial ou à des augmentations de capital de PME non cotées (le rachat de parts n'étant pas éligible à l'avantage fiscal). **Il est aussi possible d'investir directement, au travers d'une société holding ou d'un fonds d'investissement de proximité (FIP)**.

- L'avantage fiscal prend la forme d'une réduction d'ISF égale à 75% de l'investissement et plafonnée à 50.000€.
- Dans le cas du FIP, elle n'est que de 50% avec un plafonnement ramené à 10.000€ (87 % des redevables de l'ISF payent moins que cette somme)
- Après un an de fonctionnement, force est de constater que la mesure ne produit pas les effets escomptés : **les contribuables privilégient l'investissement direct dans des fonds sans implication locale et donc sans apporter aux entreprises le financement qui leur manquait**.

→ **Problème** : *la suppression de l'ISF étant une mesure politiquement impossible, comment transformer ses effets néfastes en énergie pour nos entreprises ?*

2 Importance et pauvreté de notre tissu économique local

Le tissu économique local : un élément essentiel de l'économie locale et nationale

- **Un facteur de dynamisme rayonnant**. Une étude du S.E.S.S.I. (Service des études et

statistiques industrielles) montrait il y a quelques années que la petite industrie tirait directement plus de 50 % des autres activités dans son environnement.

- **Sans économie locale, pas d'emploi local.** Dans les territoires, ce sont les petites entreprises qui fournissent la plupart des emplois.
- Les élus savent bien combien les « manufactures » locales comptent dans l'équilibre économique et social. C'est tout un réseau de rapports humains qui s'y trouve développé ; au-delà des seuls aspects économiques, c'est bel et bien l'équilibre social d'un territoire (qui n'est pas moins important parce que moins quantifiable) qui se joue par la survie des petites entreprises.

Le parent pauvre des politiques économiques

- Depuis plus de 30 ans, chaque année, entre 75 et 80 % des aides de l'Etat vont aux grandes entreprises.
- Dans le milieu des années 80, les économistes étrangers connaisseurs des tissus économiques français étaient surpris par la diversité et la qualité de nos petites industries. Il était assez fréquent de trouver dans des niches les plus inattendues des sociétés de moins de 100 salariés, un numéro un européen ou même mondial. Ces petites industries avaient vocation à devenir pour certaines des géants mondiaux (Danone, Bolloré...).
- Aujourd'hui, faute d'une politique adaptée, nous avons perdu ce tissu industriel de petites entreprises. Leur absence manque aujourd'hui à nos emplois, et manquera demain à la France tout entière car ce sont autant de grandes entreprises internationales qui ne verront pas le jour.
- La taxe professionnelle (dont la part salariale a été supprimée rappelons-le) pèse fortement sur les entreprises en freinant notamment la rénovation de l'outil de production. Cette taxe est un frein au développement et à la compétitivité internationale de nos entreprises. L'appareil de production vieillissant
- Les politiques de développement local se limitent trop souvent à des subventions ou des aides à l'implantation, ce qui produit peu d'effet immédiat et se solde souvent par le départ des entreprises une fois l'argent perçu...

La crise des finances locales : un poids pour l'activité

- La décentralisation a transféré sur les collectivités locales un grand nombre de responsabilités et charges afférentes. Bien que l'Etat garantisse souvent la compensation, cette dernière reste souvent insuffisante. Pour équilibrer leur budget, chaque échelon local dû augmenter considérablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises.
- Cette pression fiscale accrue nuit au pouvoir d'achat et au dynamisme de nos entreprises.

→ **Problème** : *comment revitaliser notre tissu économique dans un contexte budgétaire local particulièrement difficile ?*

3 L'emploi de demain se prépare aujourd'hui

Les entreprises ne peuvent exister si elles ne trouvent pas le personnel formé qui leur correspond. Développer l'entreprise ne peut se faire sans une attention particulière portée à la formation aux métiers de demain.

La nécessité de se préparer aux métiers de demain

- En matière de chômage, les leviers fondamentaux sont bien connus : pour maximiser le taux d'emploi de la population active, il convient **d'adapter au maximum les formations et donc les qualifications de la population à la structure des emplois à occuper.**
- Cet exercice est particulièrement périlleux, car il existe obligatoirement **un décalage minimum de dix ans** entre le moment où les formations sont mises en place et celui où la population formée devient suffisamment abondante pour occuper les emplois. Les décisions de création de filières doivent par conséquent se faire très en amont, **avant que le besoin apparaisse**, car il est alors trop tard.
- **C'est probablement cet exercice de gestion prévisionnelle des qualifications qui constitue aujourd'hui le point faible de notre politique actuelle de lutte contre le chômage.** Nous ne disposons pas de veille ad hoc permanente cherchant à prévoir la vraie nature des emplois offerts demain.
- Une telle réflexion requiert en effet qu'une **attention particulière soit consacrée aux nouveaux emplois.** Combien de métiers aujourd'hui incontournables n'existaient pas il y a vingt ou trente ans ? De la même manière, il y a fort à parier qu'une grande partie des métiers qu'occuperont demain nos enfants et petits enfants n'existent pas encore. Notons de plus que le contenu même des qualifications évolue lui-même énormément, même si un métier garde la même dénomination : les secrétaires par exemple ont vu leurs tâches changer du tout au tout depuis une vingtaine d'années.

Les lacunes françaises en matière de veille prospective

- En matière de prospective des nouveaux métiers, **la France est particulièrement pauvre.** Des études telles que *Les métiers en 2015* publiée en février 2007 par le Centre d'Analyse Stratégique et co-éditée avec la DARES restent trop rares. De même, les pages Internet consacrées par le ministère du Travail à l'évolution des métiers restent trop confidentielles et insuffisamment développées. De manière générale, les études réalisées sont souvent le fait d'initiatives privées (journaux, magazines) qui ne sont jamais systématiquement rapprochées, confrontées et compilées.
- Nos organismes de formations (écoles, IUT, université) ont du mal à adapter rapidement leur offre, du fait en particulier de contraintes lourdes d'accréditation auprès des ministères.

→ **Problème** : comment garantir à nos entreprises la disponibilité des personnels qualifiés dont elles auront besoin pour se développer ?

4 Une solution pour trois problèmes : les fonds de proximité

Il s'agit d'imaginer une modalité de financement du tissu économique qui permette également d'augmenter les ressources des collectivités locales.

Le développement des fonds d'investissement de proximité (FIP)

- Le fonds serait abondé par les recettes de l'ISF et pour partie par une part de la taxe professionnelle perçue par les collectivités locales.
- Le fonds financerait par apports en fonds propres (prise de participation, emprunts

obligataires...) les projets des PME sur le territoire (voir les caractéristiques des FIP en annexe).

- La vraie innovation serait de susciter une collaboration entre collectivités locales et investisseurs autour de ces investissements.
- Aidé par les collectivités locales qui sélectionneraient les entreprises ayant des besoins de financement, **le redevable de l'ISF aurait une relation directe avec la PME dans laquelle il investit**. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les investisseurs privés s'impliqueraient ainsi réellement dans le développement de l'entreprise dans laquelle ils ont investi (partageant aussi avec elle leur expérience, leur carnet d'adresse). La mesure comprise dans la loi TEPA deviendrait ainsi enfin vraiment efficace.
- L'aide à la création d'entreprises locales, pourrait également se faire grâce à la mise en place de **centres d'activité locaux**. Le soutien apporté par ces centres d'activité ne serait pas seulement financier, mais aussi apporté en termes de connaissances juridiques, comptables, d'études de marché, etc.
- Pour assurer en parallèle l'adéquation des formations, il serait souhaitable de créer une structure ad hoc, ou bien orienter une structure existante, afin **d'étudier spécifiquement et en permanence l'évolution des métiers** et de centraliser l'ensemble des études faites sur le sujet.
- Cette structure serait en relation avec les organismes de formation présents dans la zone, qui seraient ainsi amenés à adapter leur offre aux besoins spécifiques identifiés.

Avantages attendus

- Retours économiques locaux : création d'emploi, développement du commerce de proximité, recul de la désertification rurale.
- Garantie de solidité des entreprises débutantes grâce à un actionnariat stable.
- Implantation durable d'entreprises sur les territoires.
- Retours économiques nationaux : multiplication de nos jeunes entreprises qui sont pour certaines de futurs grandes groupes.
- Hausse des taxes locales perçues sans que la pression fiscale augmente (hausse de l'assiette et non du taux).
- Utilisation plus efficace des recettes de l'ISF qui financeraient le développement économique. Sans être supprimé, il serait *de facto* converti en une obligation d'investissement.

L'expérimentation

- Dans un premier temps, nous préconisons une expérimentation locale dans une zone test (choisir une zone où le nombre de redevables de l'ISF est important).
- Une zone telle que **Neuilly-sur-Seine**, qui comprend un grand nombre de redevables, pourrait être envisagée. Cette ville pourrait devenir un exemple de dynamisme économique au service de l'emploi dans les Hauts-de-Seine, montrant aux Français que la richesse est bonne quand elle sert l'économie entière. Il devrait être possible d'obtenir des résultats spectaculaires car rapides dans cette ville en termes d'emploi.
- Autre zone possible : la zone Nogent-Bry. Il y a là-bas un grand potentiel de création d'activité autour des entreprises liées à l'audiovisuel (présence de la Société Française de Production).

- Durée de vie du FIP : 10 ans (à terme le fonds se liquide et les produits restitués aux détenteurs de parts).
- Investissement du FIP à au moins 60 % d'actions ou parts de sociétés répondant aux critères européens de la PME (- 250 personnes et indépendantes) et au moins 10 % dans les jeunes entreprises de moins de 5 ans, le solde pouvant être investi dans des placements monétaires par exemple (mais ce n'est pas une obligation, tout le fonds peut être investi au capital de PME).
- Les institutionnels et établissements publics (SEM par exemple) ne peuvent détenir plus de 30 % du Fonds et un même investisseur (public ou privé) ne peut détenir plus de 20 % du capital du FIP.
- La loi permet, compte tenu de la spécificité régionale, aux collectivités d'intervenir suivant 3 critères :
 - souscription au capital dans la limite de 30 % ;
 - versement de dotations à un fonds de garantie destinées à garantir les concours accordés par le fonds aux entreprises ;
 - octroi de subventions aux sociétés de gestion, dans le cadre du régime légal des aides directes aux entreprises afin de prendre en charge le traitement de « petits dossiers » d'investissement.

Soutenir notre tissu de PME : propositions pour nos entreprises en redressement judiciaire

Synthèse: sous l'effet de la crise, nos PME vont traverser une période particulièrement difficile. Ce sera a fortiori le cas pour les nombreuses entreprises qui font actuellement l'objet d'un redressement judiciaire. La présente note fait des propositions simples afin de maximiser le taux de survie de ces entreprises.

1 Nos entreprises faisant l'objet d'un plan de continuation : une réalité trop souvent oubliée

- Avec la crise, une grande part de nos PME va être fragilisée.
- Rappel : lorsque les entreprises n'arrivent plus à honorer leurs obligations, elles sont d'abord placées en redressement judiciaire puis peuvent faire l'objet d'un **plan de continuation**. Durant cette période, le passif antérieur est bloqué et l'on observe l'évolution de sa situation. Une fois que le plan est accepté **elles doivent rembourser ce passif** (sur une période de 5 à 10 ans) sous forme de dividendes annuels.
- En cette période de crise, il est prévisible que le taux de ces entreprises en finiront par être liquidés sera bien plus important que le taux habituellement observé.
 - En effet, ces entreprises doivent financer non seulement leurs charges courantes mais encore les dividendes sur leur passif antérieur, et cela dans un contexte de contraction de l'activité.
 - Le tissu de nos PME, essentiel à notre économie, risque ainsi d'être particulièrement décimé.

→ **Compte tenu du marasme actuel, nous pensons qu'un effort particulier doit être fait pour faciliter le redressement de ces PME**

2 Propositions pour aider ces entreprises à survivre

Voici plusieurs propositions qui nous sembleraient de nature à éviter les liquidations en cascades :

- L'Etat pourrait abandonner **par exemple la part patronale des charges d'URSSAF** de ces entreprises durant toute la durée de leur plan de continuation.
- **L'Etat pourrait également abandonner les charges fiscales et sociales dues antérieurement.**
- Les banques pourraient être encouragées à faire de même, en **étalant plus le remboursement du passif**.
- Enfin, les entreprises en difficulté perdent presque toujours le concours bancaire, ce qui accentue leur fragilisation. L'Etat pourrait **encourager les banques à ne pas se désengager** (en l'échange de certaines garanties ou d'avantages fiscaux par exemple).

→ **Ces mesures diminueraient le montant du dividende à rembourser, ce qui améliorerait la trésorerie des entreprises et leur donnerait de meilleures chances de redresser la situation.**

Préservation du tissu industriel national : quelques pistes de solutions

Synthèse: le déficit de compétitivité de l'industrie française produisant délocalisation et chômage n'est pas une fatalité. Le nouveau contexte économique ouvre des opportunités pour rendre l'offre de celle-ci compétitive.

Notre économie a largement muté depuis une trentaine d'année : les emplois qualifiés (principalement dans les services) représentent une part importante de l'activité. A l'inverse, le contenu des emplois en main d'œuvre peu ou pas qualifiée ne cesse de régresser.

Malheureusement, la France n'a pas su adapter la structure de sa main d'œuvre à celle des besoins de l'économie. C'est pourquoi **un décalage toujours plus grand apparaît entre les qualifications de nos travailleurs et les besoins réels de notre économie (et a fortiori de notre économie future)**. C'est là la cause principale du chômage qui perdure depuis des décennies et s'aggrave actuellement en période de crise.

Le maintien de l'emploi industriel en France représente pour cette population peu qualifiée la seule planche de salut. Avec la disparition de nos industries, c'est toute une frange déjà modeste et affaiblie qui est marginalisée.

Nous proposons ici quelques pistes de solution permettant le maintien des industries en France et leur accompagnement de la mutation progressive des compétences.

I UN DIFFERENTIEL DE COMPETITIVITE QUI S'AMENUISE

- **L'absence de compétitivité des industries françaises** est un lieu commun des analyses économiques :
 - le coût de la main d'œuvre française serait trop élevé par rapport aux concurrents étrangers ;
 - les coûts de transport seraient suffisamment bas pour permettre d'acheminer des produits sur de très grandes distances sans trop renchérir le coût des produits.
- **Plusieurs évolutions récentes vont néanmoins dans le sens d'une amélioration de notre compétitivité-prix** :
 - les pays émergents se développant, leurs propres coûts de main-d'œuvre s'élèvent progressivement (apparition de garanties sociales en Chine par exemple) ;
 - les coûts de transport ont connu d'importantes fluctuations avec la hausse du coût de l'énergie ;
- **En termes de qualité, les produits français jouissent d'un avantage de plus en plus évident** :
 - plusieurs industries qui avaient été délocalisées sont aujourd'hui rapatriées car les problèmes de qualité étaient trop nombreux (Risc, Smoby, Atol, Geneviève Lethu, etc.) ;
 - le savoir-faire français donne au produit un surplus de valeur qui peut encore faire la différence sur les marchés ;

- la prise en compte du bilan carbone des produits met en évidence le caractère nuisible pour l'environnement des produits importés. **Le développement d'une consommation éco-responsable devrait logiquement privilégier la consommation de produits locaux ou nationaux.**

→ Les différentiels de compétitivité prix et qualité ne sont plus aussi forts qu'auparavant. **Il est donc aujourd'hui concevable de rattraper le retard français plus facilement.**

II PLUSIEURS SOLUTIONS AU DELITEMENT DE NOTRE TISSU INDUSTRIEL

La désintermédiation : une solution à notre déficit de compétitivité-prix

- **Constat** : le prix de vente final d'un produit intègre une part importante de marge laissée aux intermédiaires : grossistes, demi-grossistes, transporteur, détaillants.
 - La succession d'intermédiaire renchérit nos produits nationaux et nous fait perdre en compétitivité-prix.
 - **Pour améliorer cette dernière à l'inverse, il suffit de promouvoir une réduction des intermédiaires dans nos filières de distribution.**

Proposition : organiser, secteur industriel par secteur industriel, **une remise à plat des filières de distribution** afin de rapprocher le plus possible le producteur du consommateur et supprimer les intermédiaires.

La migration vers une économie-verte

Depuis le Grenelle de l'Environnement, le Gouvernement a clairement indiqué sa volonté de **favoriser l'émergence d'une économie orientée vers le développement durable.**

→ **Cette migration représente une opportunité d'évolution pour nos industries nationales.**

2 exemples de projets possibles dans des régions particulièrement touchées :

- l'usine de produits chimiques Arkema, située dans les Alpes de Haute-Provence.
 - Sa fermeture est une menace majeure pour tout le bassin d'emploi local.
 - Des aides d'Etat lui permettraient d'orienter sa production vers du chimique bio par exemple.
- l'usine de produits textiles Carreman, située à Castres.
 - La proposition de reclassement de ses salariés en Inde pour un salaire de 69 € par mois a fait scandale.

- Une réorientation aidée vers les bio-vêtements aurait permis de sauver le site.

Avantages attendus de ces mesures

- Baisse du prix de vente de nos produits qui se mettent ainsi au niveau des concurrents étrangers.
- Préservation de nos industries nationales qui peuvent ainsi évoluer petit à petit vers des productions où leur avantage concurrentiel est plus fort (productions de produits écologiques, intégration de savoir-faire plus pointus en lien avec les nouvelles technologies, innovation de produit et de processus, etc.).
- **Préservation de nos emplois peu qualifiés permettant de contenir le chômage des populations les plus modestes.**
- Passage progressif de nos industries vers des besoins en qualifications plus pointues permettant la formation des personnels, au lieu de licenciements brutaux.
- Positionnement de notre industrie sur des segments innovants où la concurrence est encore faible.

Nota : les propositions précédents ne sont pas exclusives d'autres mesures complémentaires telles que **la refonte de la fiscalité** pour pénaliser plus lourdement nos importations et alléger les charges pesant sur les producteurs nationaux.

Utilisation du grand emprunt national : l'exemple du sauvetage de l'usine Molex

Synthèse : le grand emprunt national proposé par le Président de la République pourra être à la fois un symbole fort et une véritable opportunité économique. Il appartiendra pour ce faire à la Commission dirigée par MM. Juppé et Rocard de déterminer les meilleures modalités financières de levée de fonds et l'utilisation la plus judicieuse des sommes ainsi rassemblées. La présente note propose quelques réflexions relatives à ces deux questions, et décrit particulièrement l'utilisation possible du grand emprunt pour permettre le sauvetage de nos usines.

I MODALITES DE L'EMPRUNT

Un recours à l'épargne des particuliers symbolique mais financièrement lourd

L'évocation d'un grand emprunt par le Président de la République, a déclenché un vif débat. Les experts (économistes, politologues, etc.) qui se sont exprimés sur le sujet ont fait émerger plusieurs éléments :

- le recours à l'épargne des particuliers représente un fort intérêt symbolique (unité et solidarité de la Nation, rappel lointain des emprunts de la grande guerre, etc.) ;
- cependant, cette solution est, du point de vue financier, nettement moins préférable que le recours au marché.
 - Pour financer son déficit, l'Etat s'endette sur 5 ans, par le biais de l'agence France Trésor, à 2,7 % environ.
 - Le récent emprunt EDF, dont le risque est proche de celui que l'Etat a proposé (4,5 % de rémunération). L'emprunt d'Etat devrait probablement s'en rapprocher pour être assuré de remporter un succès.
 - Il faut rajouter au poids des remboursements les pertes pour l'Etat liées aux probables cadeaux fiscaux et à la commission des instituts bancaires qui assureront le placement de l'emprunt.
 - Les précédents historiques (emprunts Giscard, Balladur, etc.) se sont avérés très coûteux pour les finances publiques.

→ L'emprunt auprès des particuliers n'est financièrement pas recommandable, mais peut présenter un intérêt symbolique de participation à un grand élan de solidarité nationale.

Une solution mixte pour conjuguer efficacité politique et financière

Nous préconisons l'étude d'une **solution mixte intégrant le recours au marché et l'appel à l'épargne des particuliers.**

La part prélevée auprès des particuliers devrait être faible, et les modalités les moins contraignantes possibles pour les finances publiques, dans la limite des conditions d'attractivité de l'opération (un échec étant inenvisageable).

II UN FONDS SOUVERAIN D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE NOS ENTREPRISES – L'APPLICATION AU CAS DE MOLEX

Le grand emprunt n'aurait pas de sens s'il ne s'agissait que du financement courant du fonctionnement de l'Etat. Le Trésor procède déjà régulièrement à des appels aux marchés pour financer le déficit budgétaire.

Il est clair que l'emprunt doit servir exclusivement à financer des dépenses d'investissement dont l'effet économique et/ou le caractère stratégique à long terme est clairement identifié.

Nous proposons ici une piste possible d'utilisation des fonds : **la création d'un fonds souverain d'aide au développement de nos entreprises**. Il ne s'agit évidemment que d'ébauches de réflexions nécessitant d'être approfondies.

1) **Rappel : le rôle fondamental de la structure du capital dans la performance des entreprises**

Les trois quarts des entreprises du CAC 40 sont aujourd'hui contrôlées en majorité par des fonds d'investissement privés.

Cette dépendance capitalistique est souvent un poids très lourd **qui obère la solidité et leur développement**, pour les raisons suivantes :

- Exigence de rendement important
 - Exigence proche de 10 %.
 - L'intermédiation financière, qui multiplie les intermédiaires entre le prêteur et l'emprunteur, explique en bonne partie ces exigences de rémunération importante (la somme des marges des intermédiaires gonfle le taux final exigé).
- **Ce rendement est obtenu au prix de nombreux sacrifices concernant le développement futur de l'entreprise :**
 - il diminue considérablement l'investissement pour la modernisation de l'appareil productif au profit de son seul renouvellement à l'identique ;
 - il diminue les efforts de recherche et développement en concentrant tous les efforts de prospectives sur les perspectives les plus certaines, souvent les moins intéressantes ;
 - il ralentit voire empêche le repositionnement stratégique (on reproduit ce qu'on sait faire plutôt que de développer de nouvelles activités) ;
 - il privilégie le court terme au détriment du long terme et la rémunération de l'actionnaire (le fonds, qui lui-même rémunère les actionnaires...).
 - il réduit la part affectée à l'intéressement des salariés, sous-utilisant ainsi un levier important de motivation et de productivité.

Deux exemples opposés et bien connus peuvent être cités à l'appui de notre constat : Carrefour et Auchan.

- **Le distributeur Carrefour est contrôlé par des fonds d'investissement.**
 - Cette entreprise connaît aujourd'hui de nombreuses difficultés (recul du CA en

France), à l'origine desquelles on peut citer des prix perçus comme trop élevés par le consommateur.

- De nombreux cadres sont licenciés.
- Elle est contrainte de céder son immobilier pour maintenir son rendement et son cours boursiers.

→ Carrefour n'a pas su réagir tôt à l'évolution de son environnement, caractérisée notamment par un développement des *Hard Discount* venant directement occuper son créneau initial : la grande distribution où les produits sont moins chers.

- **Le distributeur Auchan reste contrôlé par des fonds patrimoniaux.**

- Cette entreprise a su développer un positionnement original et se diversifier suffisamment, se donnant un vrai avantage concurrentiel dans le marché de la grande distribution.
- Les dirigeants sont également actionnaires, ils sont rémunérés pour leur travail et capitalisent sur l'outil de production. Ils ont ainsi une vision long terme.

Ce genre d'exemple pourrait être multiplié. Ils mettent clairement en évidence **la corrélation forte existant entre un actionnariat familial et la pérennité d'une entreprise.**

Dans un contexte de concurrence mondiale de plus en plus intense, la domination du modèle capitaliste financier (fondé sur la possession du capital par des fonds d'investissement et l'intermédiation financière) est un handicap certain pour notre économie.

Le modèle datant du XIXe siècle de l'économie reposant sur quelques grandes familles étant évidemment désuet, de quelle façon serait-il possible de favoriser autrement la même pérennité ?

Nous préconisons la solution d'un fonds souverain spécialement dédié au développement de nos entreprises.

2) Un fonds souverain pour aider au développement de nos entreprises

Pour rompre avec les modèles qui ont prouvé leurs limites et leur incohérences (la crise actuelle en est l'exemple), nous pensons que l'Etat peut être le promoteur d'une nouvelle structure capitalistique de nos entreprises afin d'en renforcer le dynamisme et la pérennité.

Notre proposition : la création d'un fonds souverain spécialement dédié à cet objectif.

- Le fonds serait abondé par une part du grand **emprunt national**
- Cela serait non seulement un appel exemplaire à **la solidarité nationale**, mais aussi une façon pour les Français de supplanter collectivement la domination des grands fonds d'investissement. L'opposition entre les travailleurs et le « grand capital » serait ainsi effacée (thème médiatiquement porteur).
- Le fonds prendrait des participations majoritaires dans certaines grandes sociétés aujourd'hui détenues par des fonds privés et pourrait se substituer à eux.
- L'exigence de rentabilité serait abaissée autour de 4 %, **ce qui correspond au taux de refinancement de l'Etat, ce dernier n'ayant pas vocation à faire des profits constitue un taux raisonnable n'obérant pas la survie de l'entreprise.**

Avantages attendus :

- **dynamisme stratégique de nos entreprises** qui pourraient plus facilement oser prendre le

tournant de la « bio-économie » reposant tout entière sur le développement durable ;

- **investissement dans le renouvellement productif ;**
- **sauvegarde de l'emploi ;**
- **maintien de nos grandes entreprises en France et maîtrise de l'outil industriel ;**
- **contrôle accru de l'Etat sur certaines entreprises permettant notamment de normaliser les rémunérations des dirigeants.**
- **Contournement du contrôle de Bruxelles sur les interventions étatiques.**

3) Exemple d'opération possible : Le sauvetage de l'usine Molex

Rappel de la situation

- **Molex est un constructeur de composants électroniques**, notamment pour les produits et systèmes d'interconnexion électrique et de fibre optique, les commutateurs, les circuits intégrés et l'outillage. La société est cotée au NASDAQ.
- Fondée en 1938, l'entreprise couvre en 2009 tous les cinq continents et atteint un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards de dollars. John Krehbiel, Jr., petit-fils du fondateur, est le plus grand actionnaire de **Molex**.
- Molex emploie **283 personnes** en France avec les sites de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines) et Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne).
 - L'arrêt de cette unité implique chômage ou déplacement des salariés vers d'autres régions.
- En octobre 2008, l'usine de Villemur-sur-Tarn a été menacée de fermeture, avec l'étude d'un projet de délocalisation en Chine et aux Etats-Unis. **Le groupe est pourtant bénéficiaire.**
- Les cogérants français, Marcus Kerriou et William Brosnan, ont présenté leur démission le jeudi 6 août 2009. C'est donc **la direction américaine du groupe** qui assure actuellement la gestion de l'usine.
- Un médiateur ministériel, Francis Lata arche, ancien directeur de DDTE a été nommé par Christian Estrosi, ministre de l'Industrie.

Quelles solutions ?

Parmi les pistes envisageables pour dégager le financement, **celle du partenariat public-privé semble l'une des plus prometteuses.**

- Le fonds souverain interviendrait pour prendre **des participations dans l'usine Molex**. Le fonds prendrait l'engagement de sortir au bout de 5 ans.
- **Les collectivités locales pourraient également participer au financement.** Elles ont un grand intérêt au maintien de l'usine MOLEX compte tenu de l'impact économique de celle-ci sur le tissu local. Il est donc logique qu'elle fasse un effort pour la sauvegarde de cet outil industriel, quasi unique pourvoyeur d'emploi dans cette partie du département.

- **Notons que cette intervention pour sauver un élément de notre tissu industriel pourrait être appliquée à de nombreux autres cas. Par exemple, l'usine ARKEMA dans les Alpes de Haute Provence, qui menace 500 emplois.**

Avantages attendus

Pour l'entreprise

- Consolidation des fonds propres de l'entreprise ;
- Plus grande capacité à investir ;
- Plus grande sécurité financière ;
- Capacité à créer des ressources, des emplois ;
- Sentiment d'une bonne utilisation de l'impôt car celui-ci revient en partie pour financer le tissu industriel ;
- Volonté se s'implanter durablement sur le territoire car partenariat actif réel de la collectivité (participation au capital de la société).

Pour la collectivité

- Préservation du vaste bassin d'emploi des sites de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines) et de Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne).
- Meilleure visibilité de la bonne utilisation des fonds publics par l'implication directe dans les entreprises ;
- Revenus complémentaires liés aux participations dans le fonds.
- Renforcement de l'image de l'Etat et des élus. L'intervention permet enfin de communiquer positivement sur ces sujets.

Pérenniser notre tissu de PME et TPE tout en augmentant nos recettes fiscales : la piste de l'escompte du déficit fiscal

Synthèse: Pour remédier à la fragilité de nos PME-TPE et au besoin d'augmentation des recettes fiscales pour participer au comblement du déficit, la présente note propose la mise en place de procédures d'escompte par l'Etat.

L'importance des PME-TPE pour le tissu économique français

- Les PME et TPE (moins de 9 salariés) représentent 93% du tissu économique français.
- 61% des 3,1 millions d'entreprise ne comptent aucun salariés ;
- Notre expérience quotidienne du tribunal de commerce confirme ces craintes : nos PME-TPE connaissent, en nombre toujours plus important, une difficulté souvent fatale à se financer.
- Ces entreprises bénéficient en général d'un important déficit fiscal qu'elles ne pourront jamais utiliser, alors qu'il aurait pu constituer une aide salutaire pour elles et générer à terme de nouvelles recettes pour l'Etat.

→ **Comment mieux soutenir ces entreprises si précieuses afin qu'elles survivent et se développent ?**

Une solution : le rachat à un taux conditionnée à une meilleure répartition des richesses

Le déficit fiscal : principe et réforme annoncée

- Le principe du déficit fiscal est le suivant : quand une entreprise française réalise un déficit fiscal, elle peut le reporter sur les **bénéfices fiscaux des trois années précédentes** (report en arrière) ou répercuter le déficit sur **les bénéfices ultérieurs sans limite de durée** (report en avant)
- En août 2011, le gouvernement annoncé sa volonté d'encadrer plus strictement le déficit fiscal en s'alignant sur le modèle allemand : le report en arrière ne serait possible **que sur le bénéfice de l'année antérieure** et le report en avant **sur seulement 60 % du bénéfice**. La partie du déficit non imputée pourra être répercutée sur le bénéfice de l'année suivante toujours selon cette règle de 60 %, et ainsi de suite.

Notre proposition

- **Pour les PME et TPE ayant au moins 10 ans d'ancienneté, l'Etat pourrait, dans certaines conditions à fixer, proposer de « racheter le déficit fiscal » à un taux de 50%.**
- Exemple chiffré :
 - une entreprise dispose d'un déficit fiscal reportable de 40 M€.
 - L'année suivante, si l'entreprise fait des bénéfices, c'est **40 M€** qui échapperont aux caisses de l'Etat.

- Dans le cas du rachat du déficit fiscal, l'Etat dépense 20M€ en année N, mais ferait payer 40 M€ l'année N+1. **Gain pour l'Etat : 20 M€.**

Effets escomptés

- Ce dispositif permettrait la survie d'un plus grand nombre d'entreprises, augmentant les recettes fiscales associées sur le long terme grâce à un tissu économique plus dense et dynamique.
- En limitant le bénéfice du rachat de déficit fiscal aux entreprises qui ont une vraie perspective d'année future bénéficiaire (conditions à définir), **l'Etat réaliserait un bénéfice fiscal substantiel.**